



Fête nationale du 13 juillet 2019

Que de manifestations sur notre Commune ! Qu'elles aient lieu au gymnase, au bord du Lac des Dronières, au Chef-lieu, au Théâtre, toutes sont de qualité et appréciées ! Bravo à nos organisateurs et à tous les bénévoles.

Comme l'an dernier, la commission communication et animation a choisi pour cet éditorial estival d'annoncer le programme du samedi 13 juillet 2019.

Aucun changement quant aux sites sur lesquels se déroulera l'ensemble de la soirée; le riche programme bercé par le groupe de chant Rose et Willy dès 20h, s'égrènera comme suit :

- **dès 15h** : les associations seront présentes sur le site,
 - **19h** : moment de recueillement au Monument aux Morts de Cruseilles avec le dépôt d'une gerbe par Monsieur le Maire, en présence de l'Harmonie Cruseilles-Le Châble,
 - **19h30** : aéromodélisme, animation proposée par le Comité des Fêtes,
 - **20h** : pour marquer le cinquantenaire du Lac des Dronières, un cerisier du Japon sera planté sur les bords du lac par M. Le Maire,
 - **20h-20h30** : les Aigles du Léman vous proposeront un spectacle de proximité où le public pourra participer ainsi qu'une séance photo,
 - **21h30** : rendez vous devant la fruitière du Mont Salève, pour le classique défilé aux lampions accompagné par l'Harmonie et les Sapeurs Pompiers,
 - **22h-22h15** : place aux feux d'artifice sur le lac. Cette année le thème des feux portera sur le 50^{ème} anniversaire de la conquête de la lune. 7 tableaux (*la lune - la terre, satellite de la lune - le soleil éclaire la lune - Apollo, programme spatial américain - la lune, destination touristique - la lune, prochaine conquête chinoise - la planète rose, prochaine destination*) et un bouquet final avec des couleurs et des effets adaptés à la thématique de chacun d'entre eux. Un support musical personnalisé composé d'extraits musicaux comme *Dark side of the moon, Pink Floyd, Armageddon, Bood moon, End of silence....*
- À l'issue des feux** : bal populaire pour tous les amateurs de dance floor !

Les Jeunes Sapeurs Pompiers, le Football Club, Togolait, les Eaux Closes, le Tennis, en musique, coordonnés par le Comité des Fêtes, vous proposeront restauration, restauration rapide, desserts et buvette.



Pour des raisons pratiques de nettoyage du site, le 14 juillet, les associations ont prévu l'utilisation des éco-cups, des containers et poubelles à chacun des stands. Pour la sécurité de tous, les services techniques de la Mairie, prendront toutes les mesures nécessaires et mettront en place un dispositif pour dévier la route des Dronières et pour accéder au site en toute tranquillité. Quant aux personnes à mobilité réduite, des chaises seront mises à disposition, non loin du tennis, pour qu'elles puissent admirer le feu d'artifice confortablement

Alors rendez - vous le 13 juillet !

**Daniel Bouchet, Maire de Cruseilles
& son Conseil municipal
vous souhaitent un bel été sur notre territoire
ou sous d'autres horizons !**

Extraits du compte - rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2019

Budget général et SPANC - Approbation des comptes administratifs 2018.

Après présentation du Compte Administratif qui peut se résumer ainsi :

	LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
		Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte Administratif Principal							
	Résultats reportés		771 054,60	60 988,96		60 988,96	771 054,60
	Opérations de l'exercice	4 194 599,96	4 537 430,52	3 911 556,70	3 229 746,83	8 106 156,66	7 767 177,35
	Totaux	4 194 599,96	5 308 485,12	3 972 545,66	3 229 746,83	8 167 145,62	8 538 231,95
	Résultats de clôture		1 113 885,16	742 798,83		742 798,83	1 113 885,16
	Restes à réaliser			160 510,32	497 120,00	160 510,32	497 120,00
	Totaux cumulés		1 113 885,16	903 309,15	497 120,00	903 309,15	1 611 005,16
	Résultats définitifs		1 113 885,16		-406 189,15		707 696,01
Compte Annexe pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif							
	Résultats reportés		29 277,92		3 000,00		32 277,92
	Opérations de l'exercice	11 095,76	11 885,00	0,00	0,00	11 095,76	11 885,00
	Totaux	11 095,76	41 162,92	0,00	3 000,00	11 095,76	44 162,92
	Résultats de clôture		30 067,16		3 000,00		33 067,16
	Restes à réaliser						
	Totaux cumulés		30 067,16				33 067,16
	Résultats définitifs		30 067,16				33 067,16

Après en avoir délibéré, le Conseil constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2018

M. le Maire présente le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par la Commune au cours de l'année 2018 afin d'en délibérer et indique que ce bilan sera annexé au Compte Administratif 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce bilan.

Budget général et SPANC - Approbation des comptes de gestion 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité déclare que les comptes de Gestion du Budget Principal et du Service Public d'Assainissement Non Collectif dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Attribution de subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil attribue les subventions suivantes. Certaines subventions ont été présentées lors des commissions finances de 15/01 et 13/2/2019 dans le cadre du vote du budget primitif 2019. Les prochaines demandes seront examinées par les commissions thématiques.

ADMR : 6 946,50 €
 ADMR SSIAD : 1 852,40 €
 Comité des Fêtes (Cinébus) : 1 000 €
 Comité des Fêtes : 2 500 €
 Harmonie : 3 000 €

Organisation du Festival des musiques du Faucigny : 4 631 €

APE Ecole Publique : 13 680 €
 APE Ecole Privée : 2 242 €
 APE Ecole Publique (classes découvertes) : 1 620 €
 Cantine scolaire : 150 000 €

Budget Général - Reprise anticipée et affectation des résultats 2018

M. le Maire informe que le Conseil peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, reporter au budget de manière anticipée le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation, et rappelle que le Conseil a autorisé par délibération n°2019/13 du 4 mars 2019, la reprise anticipée des résultats 2018 et leur affectation. Considérant que les résultats étaient provisoires et que des modifications ont été apportées, il est proposé d'annuler et remplacer la précédente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour :

- la reprise anticipée au Budget 2019 des résultats provisoires de l'exercice 2018
- l'affectation des excédents de la manière suivante :

au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté », la somme de 371 086,33 €
au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », la somme de 742 798,83 €
 - annule et remplace la délibération n°2019/13 du 4/3/19,

- précise que les modifications budgétaires feront l'objet d'une décision modificative.

Plan de financement du projet Enfance/Jeunesse « jeux de société en famille »

La municipalité souhaite développer quelques projets visant à tisser du lien entre les familles et les enfants usagers du service d'une part et les agents d'autre part visant à promouvoir le service en tant qu'acteur de lien social. A cet effet, le service Enfance-Jeunesse a expérimenté cet hiver la mise en place d'un accueil « café/ croissants » mensuel offert aux parents. Devant le succès de cette opération, le service propose désormais d'organiser 2 soirées « jeux de société en famille » le 18/6 et 19/11/2019 entre 19h et 21h. Si ces 2 événements sont un succès, cette action pourrait être pérennisée dans les années à venir en organisant une soirée par semestre. Les objectifs pédagogiques de ces actions sont de : *Tisser du lien entre les Cruseillois de tous âges, Permettre aux familles de prendre du temps pour se retrouver autour d'un jeu de société, Promouvoir le service en un lieu de vie et en un acteur de lien social et Sensibiliser les enfants aux notions de règles et de cadre à travers les jeux de société.*

Le Département et la CAF interviennent en faveur de ce type d'offre de loisirs de proximité via une commission mixte laquelle étudiera notre projet. Une subvention pour cette action sera donc sollicitée à hauteur de 80%, soit : 1248 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette initiative.

Instauration d'une taxe d'aménagement communale au taux de 5 %

M. le Maire propose au conseil d'approuver 4 délibérations relatives au renouvellement de la taxe d'aménagement (TA) au taux de 5% et à l'instauration d'une taxe d'aménagement majorée par zone pour être au plus près du terrain. La commune étant dotée d'un PLU approuvé, la TA s'applique de plein droit mais elle peut être portée à 5 % par décision du conseil. C'est le cas à CRUSEILLES, il est donc proposé dans cette 1^{ère} délibération de confirmer ce taux. Pour l'instauration selon zonage de la taxe d'aménagement majorée, ces dossiers ont été travaillés en commission avant présentation ce soir en conseil municipal. Le Maire rappelle que la décision d'opter pour une taxe d'aménagement à 5% et d'une Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) part d'un constat : les nouvelles opérations immobilières créent des coûts supplémentaires (notamment relatifs aux viabilisations). Plusieurs outils de financement des équipements publics ont été mis à disposition du développement urbain dont les PUP, outil utilisé par la Commune et la CCPC, qui a montré ses limites. La TAM, contrairement aux PUP, évite certains problèmes, en effet : elle est annoncée au départ au promoteur qui peut donc équilibrer son projet immobilier sans mauvaises surprises et le reporter dès le début de l'opération, elle permet une égalité de traitement au sein des zones qui ont le même classement au PLU et en fonction des montants exigibles, on peut projeter plus d'équipements que dans un PUP. Ce sont donc des futures recettes intéressantes qui permettent de financer des investissements publics communaux et intercommunaux. Le Maire précise enfin que si ces 4 délibérations sont approuvées, la commune conventionnera ensuite avec la CCPC pour le financement des équipements intercommunautaires. Le Maire précise également que la CCPC devra être vigilante pour que CRUSEILLES ne soit pas la seule commune du territoire à conventionner avec elle pour le reversement des participations. Selon la loi, le conseil doit délibérer avant 1/11/19 pour que la délibération soit applicable dès le 1/1/20. Le Maire propose donc à l'approbation du conseil 4 délibérations pour une taxe d'aménagement de base et 3 TAM.

Le Conseil après en avoir délibéré décide d'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal et d'exonérer les abris de jardin de l'application de toute taxe d'aménagement.

Instauration d'une taxe d'aménagement

communale au taux majoré sur les OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) identifiées au PLU

Considérant que pour le secteur soumis à l'OAP1, l'OAP2, l'OAP3, l'OAP4 et l'OAP5 pour accueillir ces nouveaux habitants, la collectivité doit procéder aux travaux ou aménagements suivants :

- aménagements nécessaires pour adapter la capacité d'accueil des équipements publics et notamment les écoles (équipements scolaires et périscolaires) et les équipements dédiés à la petite enfance, ainsi que les équipements socio-culturels (bibliothèque, salle socio-culturelle) ou sportifs,
- renforcement des réseaux secs (extension du réseau électrique) ou humides (réseaux d'eaux pluviales, eau potable, eaux usées, défense incendie,) amenés à desservir ce programme,
- enfouissement des réseaux secs, déploiement de la fibre optique, reprise de voiries, raccordement des cheminements piétons de l'opération sur le maillage en mobilité douce existant, développement des infrastructures de déplacement (réalisation d'aires de covoiturage, mobilité douce...),

Il est proposé, pour ces différents secteurs d'appliquer la taxe d'aménagement au taux majoré de 15 %. Ce taux retenu ne finance que la quote-part du coût des équipements publics nécessaires aux futurs habitants ou usagers des secteurs d'aménagements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer sur les 5 OAP citées, une taxe d'aménagement au taux majoré de 15%, d'exonérer les abris de jardin de l'application de cette taxe majorée de 15%, de maintenir les autres taux en vigueur sur le reste du territoire communal.

Instauration d'une taxe d'aménagement communale au taux majoré sur les secteurs potentiels de renouvellement urbain du cœur de ville.

Considérant que plusieurs secteurs inscrits en zone UHb du PLU (à vocation dominante de confortement des centralités de la commune) comportent des capacités de densification urbaine et de mutation par opérations privées de renouvellement urbain,

Considérant la forte attractivité de la commune sur l'axe Annecy-Genève et les potentialités d'accueil admises par le dispositif réglementaire dévolu au secteur UHb, plusieurs secteurs porteurs de capacités d'accueil en termes de logements notamment, sont identifiés,

Considérant que la mutation possible de ces secteurs par des opérations de renou-

vement urbain se traduirait par un accroissement significatif de la population, nécessitant la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux et la création d'équipements publics. Il est proposé, pour ces différents secteurs d'appliquer la taxe d'aménagement au taux majoré de 15 %. Ce taux ne finance que la quote-part du coût des équipements publics nécessaires aux futurs habitants ou usagers des secteurs d'aménagements considérés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'instituer sur les secteurs précisés ci-dessus une taxe d'aménagement au taux majoré de 15%, d'exonérer les abris de jardin de l'application de cette taxe majorée et de maintenir les autres taux en vigueur sur le reste du territoire communal.

Instauration d'une taxe d'aménagement communale au taux majoré sur les secteurs potentiels de renouvellement urbain du tissu pavillonnaire.

Considérant que plusieurs secteurs inscrits en zone UH1 du PLU (à vocation dominante d'habitat collectif et/ou semi-collectif) comportent des capacités de densification urbaine et de mutation par opérations privées de renouvellement urbain qui pourraient modifier la densité actuelle,

Considérant la forte attractivité de la commune sur l'axe Annecy-Genève et les potentialités d'accueil admises par le dispositif réglementaire dévolu au secteur UH1, plusieurs secteurs porteurs de capacités d'accueil en termes de logements notamment, sont identifiés,

Considérant que la mutation possible de ces secteurs par des opérations de renouvellement urbain se traduirait par un accroissement significatif de la population, nécessitant la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux et la création d'équipements publics. Il est proposé, pour ces différents secteurs d'appliquer la taxe d'aménagement au taux majoré de 10 %. Ce taux ne finance que la quote-part du coût des équipements publics nécessaires aux futurs habitants ou usagers des secteurs d'aménagements considérés.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide d'instituer sur ces secteurs une taxe d'aménagement au taux majoré de 10 % et d'exonérer les abris de jardin de l'application de cette taxe majorée et de maintenir les autres taux en vigueur sur le reste du territoire communal.

... Zoom sur le Budget 2019 de la Commune ...

Budget de fonctionnement 4.13 Millions d'euros

Le budget 2019 de fonctionnement sera très semblable à celui de 2018. Il prendra en compte les évolutions des postes, les revalorisations indiciaires et de carrière des agents, les frais liés à l'organisation du festival de musique du Faucigny, la location des locaux des services techniques, la suppression de la location de la mairie provisoire et l'importante diminution des charges d'exploitation de la nouvelle Mairie.

Nous continuerons à chercher le meilleur équilibre entre un niveau maximum de prestations offertes à la population et une rigueur budgétaire permettant d'autofinancer nos nécessaires investissements.

Concernant les recettes de fonctionnement 2019, le budget a pris en compte les recettes liées à la location d'une partie des cabinets médicaux (propriété de la commune depuis février 2019) de la maison de santé et une recette exceptionnelle de 400 K€ correspondant au remboursement par la CCPC des travaux engagés par la Commune pour la rénovation du "Bistrot des ponts". Notre engagement à ne pas augmenter les taux d'imposition durant le mandat continuera d'être respecté.

Budget d'investissement 4.21 Millions d'euros

Le budget 2019 d'investissement nous permettra de continuer l'indispensable rattrapage du retard accumulé en termes d'infrastructures.

Pour les recettes d'investissement, l'autofinancement lié à notre bonne gestion du compte de fonctionnement, des recettes des taxes liées aux nouvelles constructions, les subventions, la vente des murs d'un commerce de proximité au centre-bourg, et la vente d'un terrain à bâtir nous permettront d'équilibrer notre budget et de continuer notre désendettement.

Concernant les dépenses d'investissement, en 2019, nous prévoyons :

Les investissements visant à améliorer notre cadre de vie

L'acquisition de surface dans la Maison de santé et la fin des travaux d'aménagement,

La suite des travaux de la salle "socio culturelle" jouxtant le nouveau gymnase,

Début des travaux visant l'embellissement du hameau de l'Abergement,

Les travaux sur le site des Dronières, notamment le club house du tennis,

Les investissements routiers et de sécurité

Début des aménagements routiers route du Suet, chemin des Fourches (réseaux, chaussée, trottoirs, piste cyclable),

Acquisition auprès du Département d'un "bangar à sel" pour le déneigement des routes communales,

Acquisition d'une "balayeuse" et poursuite du renouvellement du parc de véhicules,

Les investissements sur les réseaux

Poursuite de la mise aux normes (technologie LED) de l'éclairage public,

Déploiement de la fibre optique,

Les investissements visant à améliorer l'accès des habitants aux services et aux commerces

Poursuite du changement de la signalétique au centre bourg,

Création d'un parking "en zone bleue" derrière la maison de santé (24 places),

Création d'un parking à vélos derrière la maison de santé ,

Aménagement d'un parking d'environ 50 places près du stade,

Les études pour préparer les investissements de l'année prochaine

Les études concernant l'aménagement et l'enfouissement des réseaux secs à l'Abergement,

Étude et début de réalisation de travaux dans notre cimetière.

... Zoom sur les Comptes 2018 de la Commune ...

Le compte administratif 2018 de la Commune de Cruseilles fait apparaître un cumul (section de fonctionnement et d'investissement) de :

8 336 655,94 € en dépenses

9 035 351,95 € en recettes

Pour le fonctionnement : Dépenses : 4 194 599,96 € — Recettes : 5 038 485,12 €

Pour l'investissement : Dépenses : 4 142 055,98 € — Recettes : 3 726 866,83 €

En 2018 les comptes de la Commune de Cruseilles dégagent un excédent de fonctionnement de **1 113 885,16 €** et un besoin de financement en investissement de **742 798,83 €**. Le résultat positif de l'exercice 2018 sera donc reparti de la manière suivante :

371 086,33 € en résultat de fonctionnement reporté pour le budget 2019

742 798,83 € en excédent de fonctionnement capitalisé pour le budget 2019

Ces résultats peuvent être qualifiés de satisfaisants. Ils permettent une augmentation importante de notre CAF (capacité d'autofinancement) c'est-à-dire un financement plus important de nos investissements par les excédents de fonctionnement sans devoir compter uniquement sur les subventions et les emprunts.

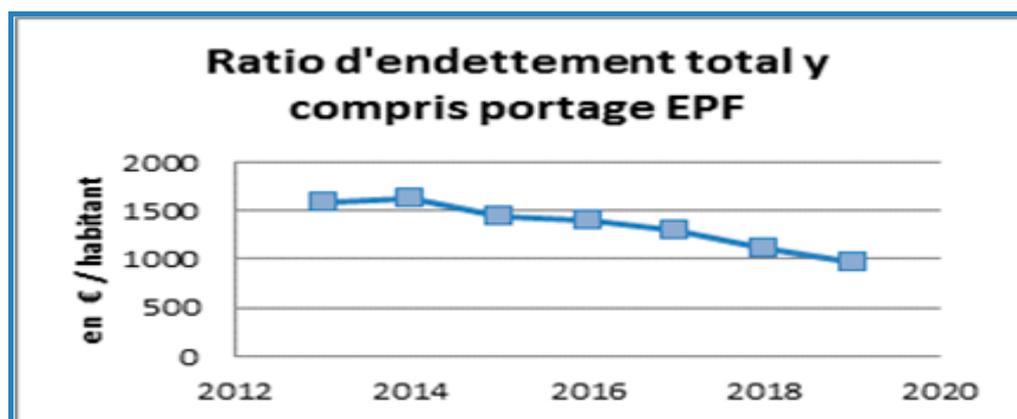
Les charges de fonctionnement sont maîtrisées, leur évolution reste très inférieure à l'augmentation du nombre d'habitants, notamment au niveau des charges à caractère général et des frais de personnel. Les gains d'efficience de nos services municipaux et une gestion raisonnable par l'ensemble des élus ont permis ce résultat. La municipalité a décidé de donner un relief particulier à l'inauguration de notre nouvelle mairie en invitant le président du Sénat entouré de nombreuses personnalités et en associant largement la population. Cette manifestation qui a permis de faire rayonner notre commune, n'a pas altéré nos comptes et nous a permis de nouer et de resserrer de nombreux contacts qui nous sont déjà très utiles pour financer nos projets.

Les recettes de fonctionnement sont traditionnellement composées pour environ 30 % de dotations de l'Etat, environ 30 % d'impôts et taxes locales, d'un peu plus de 30 % de fonds frontaliers, pour le solde, de la vente de services, de revenus de notre patrimoine immobilier ainsi que de la vente de bois de la forêt communale. En 2018, le taux de change **€/CHF** nous a été favorable en revanche les ventes de bois sont comme prévues à la baisse.

Les dépenses d'investissement nécessaires pour rattraper le retard accumulé en termes d'infrastructures parascolaires, culturelles, sportives et routières se sont maintenues en 2018. Cette année aura vu notamment la fin des travaux de réhabilitation de la mairie et sa mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite), les acquisitions de locaux dans la maison de santé, les premiers appels de fonds pour la salle socio-culturelle jouxtant le nouveau gymnase, les études pour la construction du CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole) et divers travaux routiers, de signalisation sans oublier un important chantier de mise aux normes et de remplacement de l'éclairage public.

Les recettes d'investissement alimentées par les excédents de la gestion du fonctionnement des années précédentes sont aussi générées par les taxes liées aux nouvelles constructions, par le remboursement de la TVA par l'Etat, par des ventes de terrains ou de biens, mais surtout, par des subventions d'investissement auprès de l'Etat, de la Région et du Département grâce à la qualité des projets présentés et des excellentes relations nouées par vos élus auprès de nos partenaires.

En 2018, **notre ratio d'endettement**, c'est-à-dire l'ensemble de nos dettes divisé par le nombre d'habitants, a continué à diminuer conformément à notre engagement de mandat et ceci sans avoir eu à augmenter nos taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation (autre engagement de mandat).



Pascal Tissot Maire-adjoint

CANTINE SCOLAIRE de Cruseilles :
le point sur la reprise de l'activité par la commune

A Cruseilles, l'activité de restauration scolaire est assurée historiquement par une association loi 1901 qui a pour objectif d' « assumer le fonctionnement de la cantine scolaire de Cruseilles pour que les enfants fréquentant les établissements d'enseignement primaire (maternel et élémentaire, public et privé) et secondaire de Cruseilles puissent bénéficier de repas chauds et équilibrés à midi ».

Lors de son assemblée générale du 13 décembre 2018, le principe de la dissolution de l'association a été validé avec une reprise de l'activité par la commune. Plusieurs raisons ont motivé cette décision, que nous vous exposons ci-dessous.

Le fonctionnement actuel de la cantine reposait sur plusieurs postulats qui ne sont plus conformes à la réglementation ou qui posent des problèmes de responsabilité et d'organisation sur le terrain :

- Selon les statuts, le Maire est de facto le Président de l'association ce qui constitue une « gestion de fait » et n'est pas juridiquement correct ; les services de l'état qui ont toléré cette situation jusqu'à présent, nous incitaient fortement à faire évoluer ce mode de gestion pour le simplifier et se mettre en conformité avec leurs préconisations,
- Le restaurant scolaire se trouve dans des locaux publics mutualisés entre le Département et la Commune ce qui rend complexe leur mise à disposition à une association,
- Le personnel qui prépare et sert les repas est employé par l'association alors que la surveillance est assurée par du personnel communal cela alourdi la gestion et dilue les responsabilités.

La reprise de l'activité par la commune va donc permettre de régulariser la situation au sens juridique du terme et de mettre en place un fonctionnement cohérent sous une responsabilité claire, sans perdre de vue le souci premier qui est d'assurer un service de restauration de qualité pour les enfants.

Plusieurs engagements ont été pris pour que ce transfert se passe le plus harmonieusement possible pour toutes les parties prenantes :

- 1) la garantie d'un même niveau de prestations qu'actuellement, que ce soit pour ce qui est de la qualité des repas servis, que pour la démarche « 0 gaspi » ou encore le fait de privilégier les circuits-courts,
- 2) la reprise de tout le personnel de l'association par la commune avec l'assurance de ne subir aucune perte en terme de salaire et d'avantage. Ce printemps, chaque personne a été reçue individuellement, chaque situation a fait l'objet d'une analyse et d'une proposition de poste équivalente et toute l'équipe a accepté d'être intégrée au personnel communal au 1.9.2019,
- 3) la poursuite d'une instance pour conserver le lien avec les parents, le personnel, les enseignants et les élus : en ce sens, une « commission extra-municipale cantine » a été mise sur pied et elle s'est déjà réunie 3 fois.

Les étapes suivantes :

- A partir du 1.9.2019, l'activité restauration scolaire sera sous la responsabilité de la commune,
- Quand le nouveau CLAE sera opérationnel les repas des classes de CP et CE1 (en priorité) pourront être servis dans une salle du CLAE attenante à leur école, en liaison chaude,
- Par la suite, est prévue la construction d'une cantine dédiée à l'école élémentaire publique avec liaison chaude. Le Département participerait à l'investissement communal, en échange de la pleine propriété des locaux de la cantine actuelle. A cet effet, une convention entre le Département, la CCPC, le Collège et la Commune sera établie dans les mois qui viennent.

Les enfants sont bien sûr au centre de nos préoccupations et leur assurer des repas équilibrés pris dans un environnement fonctionnel et agréable est un objectif clair, qui passe par des étapes progressives et cohérentes pour continuer à assurer une prestation au meilleur rapport qualité-prix pour les familles.

Michèle Traon, Maire-adjointe

La communauté de Communes du Pays de Cruseilles, nous a communiqué le planning prévisionnel de la mise en place des containers semi-enterrés pour la campagne de juin 2019 sur le territoire. Pour notre commune, les secteurs suivants sont concernés :



Secteurs	Contenants
Féchy	1 OM, 1 Multi, 1 verre
Entre le 11 et le 21 juin	
CCPC	1 OM, 1 Multi, 1 verre
Entre le 11 et le 21 juin	
Bibliothèque	1 OM Mercredi 19 juin
Derrière stade de foot	2 OM, 2 Multi, 1 verre
Entre le 17 et le 28 juin	
Collège/Gymnase	1 OM, 1 Multi, 1 verre
Entre le 24 et le 28 juin	

État - Civil

Bienvenue

- Eva MILET le 30 avril 2019,**
65 route du Noiret
- Hugo MILET le 30 avril 2019,**
65 route du Noiret
- Maëlys FLEUTIAU le 20 avril 2019,**
406 rue des Frères
- Giani CUGLIETTA le 15 avril 2019,**
3 rue du Lachat
- Marceau GUILLAUME le 7 mars 2019,**
12 chemin des Fourches
- Salomé GORDON FOURNIER le 16 février 2019,**
60 rue de l'Arthaz

Mariage

- Abdelaziz EL GADI et Jennifer DELINEAU,** le 6 avril 2019 à Cruseilles

Décès

- Bernard PESENTI,**
le 22 avril 2019 à 67 ans
- Marcel TISSOT,**
le 22 avril 2019 à 82 ans
- Monique LAVOREL née ALLARD,**
le 17 avril 2019 à 77 ans
- Salah TAOUTAOU,**
le 10 avril 2019 à 74 ans
- Marcel GAY,**
le 10 avril 2019 à 81 ans
- Suzanne PAGET née BACHET,**
le 9 avril 2019 à 96 ans
- Nicole DEGORNET née RAUTURIER,**
le 6 avril 2019 à 78 ans
- Jacques DUBOUCHET,**
le 23 mars 2019 à 85 ans
- Gislaine DÉPREZ née SALLAZ,**
le 22 mars 2019 à 90 ans

VILLE DE CRUSEILLES



2014 - 2019

6 ans d'actions au service de Cruseilles





Editorial

par Daniel BOUCHET,
Maire

La Municipalité a toujours eu à cœur d'informer régulièrement les Cruseillois de son action. Nous vous avons rencontrés nombreux lors des réunions publiques, des groupes de travail avec les riverains, au cours des manifestations de la commune, en mairie ou tout simplement en ville.

Dans cet esprit de transparence, nous avons souhaité vous proposer un dossier spécial qui fait le point sur les projets réalisés à Cruseilles au cours de ces dernières années.

Notre engagement, notre travail au quotidien dans un climat constructif ont toujours été animés par l'écoute, le lien de proximité, la volonté d'agir en équipe, à notre échelle, pour répondre à deux grands objectifs :

trouver des solutions fiables, raisonnables et pérennes pour accompagner le développement de la commune : mettre à niveau ses équipements, ses routes, améliorer les services aux habitants, soutenir les commerces, les associations et les clubs ;

préserver son caractère unique, à taille humaine, à mi-chemin entre Annecy et Genève, avec ses forêts, ses terres agricoles, la vitalité de son centre-bourg et la spécificité de ses hameaux : doter la ville d'un PLU pour une ville à taille humaine, protéger et réhabiliter son patrimoine culturel et naturel, respecter son histoire, le devoir de mémoire.

Et parce que l'avenir se prévoit, nous avons acquis 20 hectares de foncier pour répondre aux besoins des générations futures. Grâce à une gestion prudente des finances, à **des partenariats restaurés et fructueux** avec les collectivités publiques, nos grands partenaires qui nous soutiennent et nous ont accordé de larges subventions, nous avons pu réaliser 20,6 millions d'euros d'investissements pour Cruseilles, sans jamais augmenter le taux d'imposition communal et en baissant la dette par habitant.

L'effort collectif, les liens de proximité avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, le Conseil Départemental, la Région, l'État, nos parlementaires (Députés et Sénateurs), le Syane, l'EHPAD, le SDIS, Teractem, l'implication des associations, des clubs, des commerçants, des entreprises, ont permis que ce travail soit réalisé pour rendre Cruseilles plus accueillante, plus attractive.

Debout 2^{ème} rang : Frank GIBONI – Yann BEDONI – Louis-Jean REVILLARD – Cédric FERRATON – Cédric DÉCHOSAL

Debout 1^{er} rang : Aurélien HUMBERT – Alain LARRAS – Christian BUNZ – Marie-Louise JACQUET – Fabienne BERTHOUD – Émilie MIGUET
Pascal TISSOT – Bernard DESBIOLLES – Séverine CHAFFARD – Françoise LEVESQUE – Nicole RAVIER – Louis JACQUEMOUD – Sylvie MERMILLOD – Lionel DUNAND



Sommaire

Le Conseil Municipal de Cruseilles

Des hommes et des femmes issus de tous les milieux qui s'investissent pour la commune et ses habitants.

C'est dans **une dynamique constructive et apaisée** que les élus ont travaillé en équipe au cours de ces dernières années, avec le concours des agents de la commune, acteurs incontournables dans la mise en œuvre des projets, au service quotidien de la population.



Édito	8
Cadre de vie	10
Services à la population	16
Carte des aménagements	20
Enfance-Jeunesse	22
Aînés	24
Culture et animations	26
Patrimoine	28
Sport	30
Finances	32

Assis : Catherine CHALLANDE – Brigitte CARLIOZ – Daniel BOUCHET – Michèle TRAON – Didier GERMAIN

Absentes : Dorine PEREZ-RAPHOZ – Martine ROY (en encadrés)

Fin 2018, ont rejoint le Conseil Municipal : Julien BESSON MAGDELAIN (en encadré) et Denis SIMON suite au décès de Romain BOUCHET en juillet et à la démission de Brigitte CARLIOZ



Cadre de vie

Une ville à échelle humaine qui rattrape son retard en matière d'équipements et d'aménagements

Cruseilles n'échappe pas au dynamisme économique et démographique lié à la proximité d'Annecy et de Genève. Comment répondre à la fois aux nouveaux besoins essentiels des habitants en matière d'équipements, de services et de mobilité tout en préservant un cadre de vie harmonieux à échelle humaine ? C'est la recherche de ce juste équilibre qui a servi de **fil rouge aux actions entreprises**.

Le PLU : Plan Local d'Urbanisme garant d'un cadre de vie préservé

Un travail important a été engagé pour doter Cruseilles d'un Plan Local d'Urbanisme garantissant le développement équilibré, harmonieux et maîtrisé de la commune. Finalisé en 2018, le PLU est conforme au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du bassin annécien et aux textes législatifs en vigueur (ALUR, Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, Lois Macron 1 et 2, Loi sur la transition énergétique, ...).

Les deux grandes orientations de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) traduisent la volonté de conforter le cadre et la qualité de vie de Cruseilles, par une meilleure gestion de ses ressources et de son capital naturel et culturel, tout en affirmant l'importance de son rôle en tant que pôle structurant du territoire entre Annecy et Genève.

Limitier l'étalement urbain, préserver les espaces naturels et les terres agricoles

Les règles d'urbanisme aujourd'hui en vigueur permettent de limiter l'étalement urbain et le mitage des terres agri-

coles et de protéger les espaces naturels et les écosystèmes. Une attention particulière a été donnée aux règles de construction pour limiter la hauteur des bâtiments, intégrer un juste pourcentage d'espaces verts et de terrains perméables. Chaque projet de construction doit obéir à des critères énergétiques pour réduire les émissions de CO2. L'écrin paysager et agricole de Cruseilles participe à la qualité de vie de ses habitants. C'est pourquoi, le choix a été fait d'enlever 22 hectares (220 000 m²) constructibles **pour les requalifier en zone naturelle et agricole**.

Le PLU, c'est :

38,47 %
d'espace en
**zone
naturelle**,
soit
979 hectares

51,89 %
d'espace en
**zone
agricole**,
soit
1321 hectares

Seulement
9,64 %
d'espace en
**zone
constructible**
(autoroute
comprise),
soit
245 hectares

Le PLU prévoit jusqu'à 30% de logements à caractère social dans les nouvelles constructions collectives.



6 grands équipements pour répondre aux besoins des habitants

La Municipalité a travaillé **en lien étroit** avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, le Département, la Région et l'État pour aménager les nouveaux équipements indispensables aux besoins des habitants et rattraper ainsi le retard en matière d'infrastructures.

Ces équipements majeurs répondent aux besoins du plus jeune au plus âgé d'entre nous et participent au dynamisme de la ville.

La Maison de santé

Un nouvel équipement essentiel pour lutter contre les déserts médicaux et pour le bien-être des habitants.



La Mairie

Une réhabilitation et une mise aux normes pour des conditions d'accueil et de travail dignes des Cruseillois.

Le nouveau Gymnase intercommunal

Un équipement à l'échelle des besoins des clubs et des établissements scolaires de notre territoire.

La Salle socioculturelle

Un espace d'accueil et d'animations attendu par les associations.

Le Pôle socio-éducatif

Une école et une bibliothèque plus grandes et plus fonctionnelles, la construction d'un Centre de Loisirs associé à l'École (CLAE).

« Avec le travail entrepris pour le PLU, nous avons à présent une bonne connaissance de Cruseilles et de ses contours dimensionnés pour accueillir à l'avenir 5000 habitants au plus. C'est le nombre nécessaire pour pérenniser nos commerces et nos services et ainsi garantir la vitalité de notre commune. Cruseilles n'a donc pas vocation à exploser mais restera bien une ville à échelle humaine. »

Daniel BOUCHET, Maire de Cruseilles

Le site des Ponts de la Caille

Un patrimoine naturel et culturel réhabilité, un site touristique d'exception désormais ouvert aux visiteurs.



Cadre de vie

L'aménagement de la voirie pour plus de sécurité en voiture, à pied et à vélo : un investissement prioritaire depuis 6 ans

Un vaste programme d'aménagement et de rénovation de la voirie de Cruseilles a été entrepris et se poursuit : **une priorité pour sécuriser la mobilité de tous**, notamment celle des piétons et des cyclistes. Chaque année, un million d'euros sont investis pour moderniser le réseau.

Des routes aménagées et sécurisées pour une mobilité partagée

Des centaines de mètres linéaires de chaussée et de trottoirs ont été aménagés ces dernières années. Plusieurs tronçons de voies principales ont entièrement été repris pour sécuriser et faciliter les déplacements des usagers.

Route de l'Arthaz : requalification sur tout le linéaire et création de cheminements en mode doux, de trottoirs et de places de stationnement. Pour plus de sécurité, deux plateaux surélevés, une signalisation au sol et une zone 30 ont été créés.



Routes de l'Usine et de Becon : recalibrage de la voie avec création de trottoirs et piste cyclable route de l'Usine.

Route du Noiret : recalibrage de la voie, création d'une bordure et d'un trottoir côté Est, jusqu'au carrefour avec la route de Fésigny

Route du Malperthuy : recalibrage, création d'un trottoir pour que les piétons disposent d'un accès sécurisé aux commerces.

Route du Suet : l'aménagement de la route est en cours. Sa requalification permettra notamment aux travailleurs de la ferme de Chosal qui résideront à proximité de cette voie, de rejoindre le centre-ville en toute sécurité.

La création de trottoirs et de plateaux surélevés est prévue. Une parcelle a été acquise par la ville pour sécuriser le carrefour entre la route du Suet, des Grangettes, et la route du lotissement du Salève.

Route d'accès au Centre Nautique : un chemin piétonnier a été créé et les places de parking ont été matérialisées au sol.

Des réseaux secs et humides mis aux normes

Parallèlement à ces aménagements routiers, le Syane et la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles ont mené d'importants travaux pour enfouir les réseaux secs (électricité, téléphonie, ...) et humides (réseaux d'eau pluviale et d'eau usée) sur la majeure partie de la voirie requalifiée en centre-bourg et dans les hameaux (routes d'Arthaz, de Becon, de l'Usine, de Féchy, de Ronzier, de Chosal, des Goths, des Follats, de Deyrier, ...).

Zoom : quelle option pour apaiser la circulation ?

En attente d'une très hypothétique déviation de Cruseilles, la Municipalité porte le projet de réalisation du second demi-diffuseur sur l'autoroute Liane à Copponex. Ceci permettrait de s'engager sur l'autoroute dans le sens Genève-Annecy et ainsi d'éviter le bouchon du soir. Ce projet en cours d'étude a obtenu le feu vert du Ministère des Transports et est soutenu par la Région, le Département et la CCPC. Dans les négociations, il est envisagé de compléter ce projet par une interdiction des poids lourds en transit sur la commune.



Un accès facilité aux commerces et aux services

Pour éviter aux usagers de tourner dans le centre-bourg faute de place de stationnement et pour améliorer l'accessibilité des commerces et des services, Cruseilles s'est dotée :

d'une nouvelle signalétique claire et efficace pour les usagers, intégrée au paysage local, et d'une signalisation routière répondant aux obligations réglementaires ;

d'une zone bleue définie en partenariat avec l'Union des commerçants qui permet aujourd'hui de se rendre facilement en centre-ville grâce à la rotation des véhicules ;

d'une offre de stationnement en hausse avec 50 places créées route de l'Arthaz, 14 rue du Centre, 15 rue du Pontet, 40 sur le passage Dodoley, 31 avenue des Ébeaux et 40 aux Prés Longs.

Un parking souterrain de 77 places situé sous le Gymnase viendra compléter prochainement cette offre.



Une première entrée de ville restructurée

Suite à la démolition de la maison du Pontet, un premier aménagement de l'entrée de ville Nord de Cruseilles a été réalisé : reprise des enrobés, marquages au sol, fleurissement. Deux commerces ont de leur côté ravalé leur façade, concourant ainsi à embellir l'espace.



La réhabilitation du hameau de l'Abergement

Une étude pour la reprise globale du hameau est en cours. Les travaux à venir prévoient, entre autres, la reprise de la voirie, des traitements de surface, des aménagements paysagers, l'enfouissement des réseaux secs et humides qui seront réalisés par le Syane et la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, la création d'un arrêt de bus et l'aménagement de nouveaux containers pour les ordures ménagères

« Plus de 5 Millions d'euros ont été investis pour engager les travaux de grande ampleur afin de moderniser et de sécuriser le réseau routier de la commune. Des moyens conséquents sont également mis en œuvre pour l'entretien continu de la voirie et des espaces extérieurs afin de répondre aux besoins quotidiens des usagers. »

Bernard DESBIOLLES, Adjoint à l'Urbanisme et aux Travaux



Cadre de vie

Des choix pour l'environnement

La protection de l'environnement et la maîtrise des énergies sont **des objectifs qui se déclinent dans chaque projet initié par la commune** : infrastructures, voirie, services, préservation du patrimoine naturel et paysager. C'est dans cet esprit que la Municipalité a choisi de travailler.

Eclairage public : de grosses économies d'énergie à venir

La commune a très tôt travaillé en partenariat avec le Syane pour que ce dernier lance un vaste programme de **mise aux normes** de l'éclairage public de la commune. La première tranche a permis le changement des points lumineux des rues du Corbet, des Remparts, de la Charrière, du Lotissement les Grangettes et des Résidences du Salève, de Féchy, de Pré Michaud, des Goths, de la Côte, de Chez Dunand. Les travaux nous permettront de nous affranchir des anciennes ampoules ballon fluo en les remplaçant par des leds sur tous les luminaires. Les efforts se

poursuivent. À terme, cette campagne de rénovation doit permettre une **économie d'énergie de 75%**.

Pour éviter la pollution lumineuse, l'éclairage est désormais orienté vers le sol et sa puissance est réduite de 23 h à 5 h du matin.

Des bornes de recharge pour les véhicules électriques

Pour promouvoir l'écomobilité, deux bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides ont été installées par le Syane en ville, à la demande de la commune qui a mis à disposition un tènement foncier.



Le pylône de téléphonie en cours de déplacement

Installé initialement aux abords des écoles, des crèches et du gymnase, le pylône de téléphonie est en cours de déplacement. Il sera implanté dans une zone moins urbanisée et plus optimale pour la couverture du secteur.

Des espaces naturels à préserver, un cadre urbain à embellir

Qu'ils soient naturels ou urbains, les espaces de la commune font l'objet d'un entretien régulier :

le site des Dronières, sa forêt communale et ses équipements à disposition des promeneurs ;

la réhabilitation de l'étang de Pireconte au Noiret : son curage, son débroussaillage et sa remise en eau ;

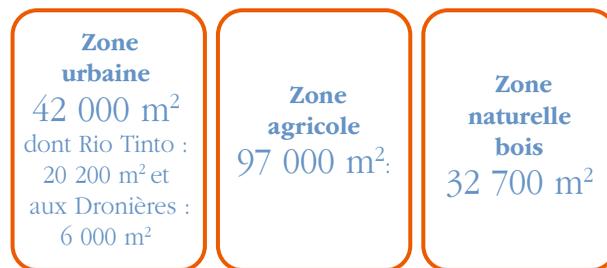
le fleurissement de Cruseilles avec la création de massifs en centre-bourg, le long de la piste cyclable des Dronières, des jardinières sur le parking du Pontet, la création d'un chalet construit par les agents du Service technique décoré en fonction des saisons. Lorsque les surfaces le permettent, la commune privilégie les prairies fleuries pour favoriser le maintien de l'écosystème ;

un travail quotidien pour la propreté de la ville, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays

de Cruseilles, avec un changement du mode de collecte des ordures ménagères, l'augmentation du nombre de containers semi-enterrés, la pose de poubelles de ville et 5 caninettes installées.

Des réserves foncières pour préparer l'avenir

Préparer l'avenir de Cruseilles à long terme, c'est aussi acquérir des réserves foncières stratégiques pour les équipements du futur à 10 ou 20 ans. Durant le mandat, la commune a acquis près de 20 hectares de terrains, laissant ainsi aux générations à venir des espaces stratégiques.



Biens immobiliers bâtis : 2 200 m²
(acquisitions pour la réhabilitation des Ponts de la Caille et pour la construction de la Maison de Santé).

« Le foncier, c'est le plus beau cadeau que l'on puisse laisser aux générations futures. »

Daniel BOUCHET, Maire de Cruseilles



Services à la population

**Des équipements
et une offre de services adaptés
aux besoins actuels
et à venir des habitants**

L'évolution de Cruseilles ces dix dernières années a généré de nouveaux besoins. Pour y répondre, il était nécessaire de mettre à niveau les équipements existants, d'en créer de nouveaux et de repenser l'organisation des services de la commune afin de gagner en efficacité et en réactivité pour le bien-être de tous.

L'accès aux soins,
une priorité pour la Municipalité
dès 2014

**La Maison de santé : « Le Caducée »
opérationnelle depuis le 1^{er} mars 2019**

Notre région est particulièrement touchée par le problème des déserts médicaux. Alertée par les médecins, la Municipalité a souhaité agir très tôt pour que la population puisse continuer à bénéficier d'une prise en charge médicale de proximité.

En partenariat avec l'Association pour la coordination des soins à Cruseilles regroupant une vingtaine de médecins et l'Agence Régionale de la Santé, la commune a travaillé à un projet de regroupement des professions médicales en centre-ville, dans un espace adapté aux besoins des patients et aux conditions d'exercice des professionnels, permettant notamment de mutualiser les ressources de ces derniers.

Pour réaliser la Maison de santé, la commune a fait les acquisitions foncières nécessaires. Démarré en 2018, le chantier s'est achevé en 2019.

Aujourd'hui, médecins et patients disposent d'un équipement fonctionnel :

au rez-de-chaussée : 3 commerces

répartis entre le rez et le 1^{er} étage : 38 professionnels de santé

à l'étage supérieur : 10 logements.

De plus : 20 places de stationnement pour les résidents et 19 pour les riverains.

Rattaché à la vie de l'hypercentre de Cruseilles, Le Caducée est un équipement central qui s'inscrit **dans la continuité bâtie** de la Grand'Rue et qui fait le lien avec l'offre de services et de commerces de la commune.



MSP
Cruseilles
**MAISON DE SANTÉ
PLURIPROFESSIONNELLE**



1^{er} chantier symbolique : la réhabilitation du cimetière

Dès 2014, la municipalité a tenu à lancer un premier chantier symbolique : la réhabilitation du cimetière **par devoir de mémoire et en hommage aux défunts**.

Les travaux engagés ont permis de donner un nouveau visage au lieu avec la reprise de l'enrobé des allées, la création d'un mini parvis autour de la Croix, des espaces paysagers avec des bancs supplémentaires et de nouveaux emplacements au Jardin du Souvenir.

La Mairie entièrement repensée et mise aux normes

Premier lieu d'accueil et de services des Cruseillois, la Mairie est la maison des habitants. Depuis des années, le bâtiment vieillissant **ne répondait plus aux besoins de la population et des agents** et n'était pas conforme aux normes obligatoires pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Il était temps de réhabiliter ce bâtiment central de la commune.

Dans les années 80, la Mairie accueillait les services du district. Depuis, peu de travaux d'aménagement avaient été réalisés pour moderniser le bâtiment et le rendre fonctionnel : absence d'accès pour les personnes à mobilité réduite, aucun ascenseur, un service enfance-jeunesse au second étage où les familles avec poussettes devaient s'aventurer via un escalier escarpé, peu de lisibilité concernant l'entrée du bâtiment, des espaces de travail et d'accueil vétustes et mal organisés... La commune a décidé de lancer la réhabilitation de la Mairie en repensant entièrement l'espace intérieur, en réaménageant l'extérieur, **tout en gardant les éléments patrimoniaux** du bâtiment comme sa façade et son ancien escalier.

Commencé à l'automne 2016, le chantier s'est achevé en 2018. Après deux ans de grands travaux, la Mairie est devenue cet espace fonctionnel, lumineux et accessible, digne des besoins de la population et des agents : **rampe PMR extérieure**, création d'un **ascenseur**, re-

distribution des espaces à chaque étage, **réorganisation des bureaux** adaptée à la vie des services et à l'accueil de la population, **aménagement des combles** avec des matériaux contemporains pour gagner en lumière, **redéfinition de l'espace accueil**, mise aux normes sécurité incendie, issues de secours, nouvelles normes énergétiques... La décoration intérieure à laquelle **les élus et les agents ont pleinement participé**, a privilégié l'emploi de matériaux simples et authentiques dans des coloris doux et chaleureux.

Les portes ouvertes à la population en septembre 2018 ont permis aux habitants venus en nombre de découvrir leur nouvelle maison.

1 700 000 € TTC
dont plus de 200 000 € financés par l'Etat et la Région





Services à la population

Une nouvelle organisation
des services
pour plus d'efficacité

Pour répondre aux besoins en hausse de la population, il était nécessaire et utile de revoir le dimensionnement des services de la commune et de restructurer leur organisation.

Avec la création d'un nouvel organigramme et d'une meilleure répartition des tâches, une complémentarité efficace a été trouvée entre les services en charge de la gestion et de la mise en œuvre du programme et les élus.

Face à la montée en puissance des besoins, de nouveaux collaborateurs ont été engagés et une manière de travailler plus efficace a pu être mise en place avec le concours actif des agents.

Plusieurs objectifs ont ainsi été atteints : optimiser l'organisation de l'accueil, renforcer la mutualisation du service accueil (accueil titres, accueil petite enfance), se doter d'un service foncier juridique, réorganiser le service facturation.

Des locaux adaptés aux missions des agents du service technique

Faute de local, les services techniques devaient stocker leur matériel sur 13 sites différents avec une perte importante de temps due aux déplacements.

La Municipalité a donc décidé de louer un local professionnel en attendant la construction à venir d'un site communal dédié.

Aujourd'hui les agents du service technique gagnent en réactivité et en confort de travail grâce à un espace mis aux normes, doté de vestiaires, de sanitaires, d'une douche et d'un entrepôt pour le stockage du matériel.



Des élus sur le terrain au quotidien

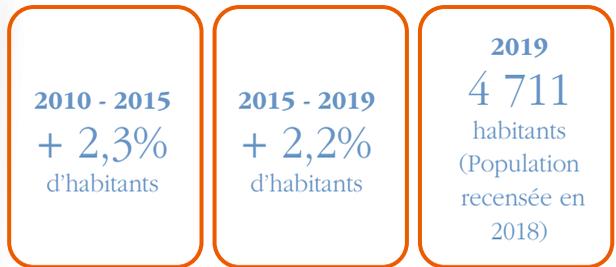
Un devoir de transparence et une volonté de proximité

Informar les habitants des actions engagées tout au long du mandat est plus qu'un engagement, c'est un devoir.

Pour garder ce lien de proximité continu avec les administrés, la Municipalité a renforcé ses moyens d'information en publiant régulièrement un **bulletin municipal**, en créant un nouveau **site internet** fonctionnel facilitant la vie locale et contribuant à l'accueil des nouveaux habitants, en augmentant le nombre **d'espaces d'affichages** (planimètres, banderoles d'annonce), en créant un nouveau **plan de la ville**.

Au-delà de ces supports, les élus ont à cœur de rester au plus près des habitants en étant sur le terrain. **Réunions publiques** annuelles, rencontres avec les riverains avant les travaux, visites régulières des commerces, participation active aux manifestations associatives ...

Des conseillers municipaux sont également référents d'un secteur géographique pour faire le lien entre la Mairie et la population. Leur rôle est de veiller à leur quartier et de faire remonter les informations et demandes aux services concernés.



« La Mairie est la maison des habitants. Elle se doit d'être digne de sa mission de service en les accueillant dans les meilleures conditions possibles. »

Daniel BOUCHET, Maire de Cruseilles



Stationnements créés

- 1 15 Places
- 2 40 Places
- 3 77 Places Parking souterrain en construction
- 4 31 Places
- 5 26 Places
- 6 24 Places
- 7 14 Places
- 8 40 Places

Patrimoine rénové

- 9 Monument aux aviateurs Accueil associations
- 10 École Deyrier
- 11 Site des Ponts

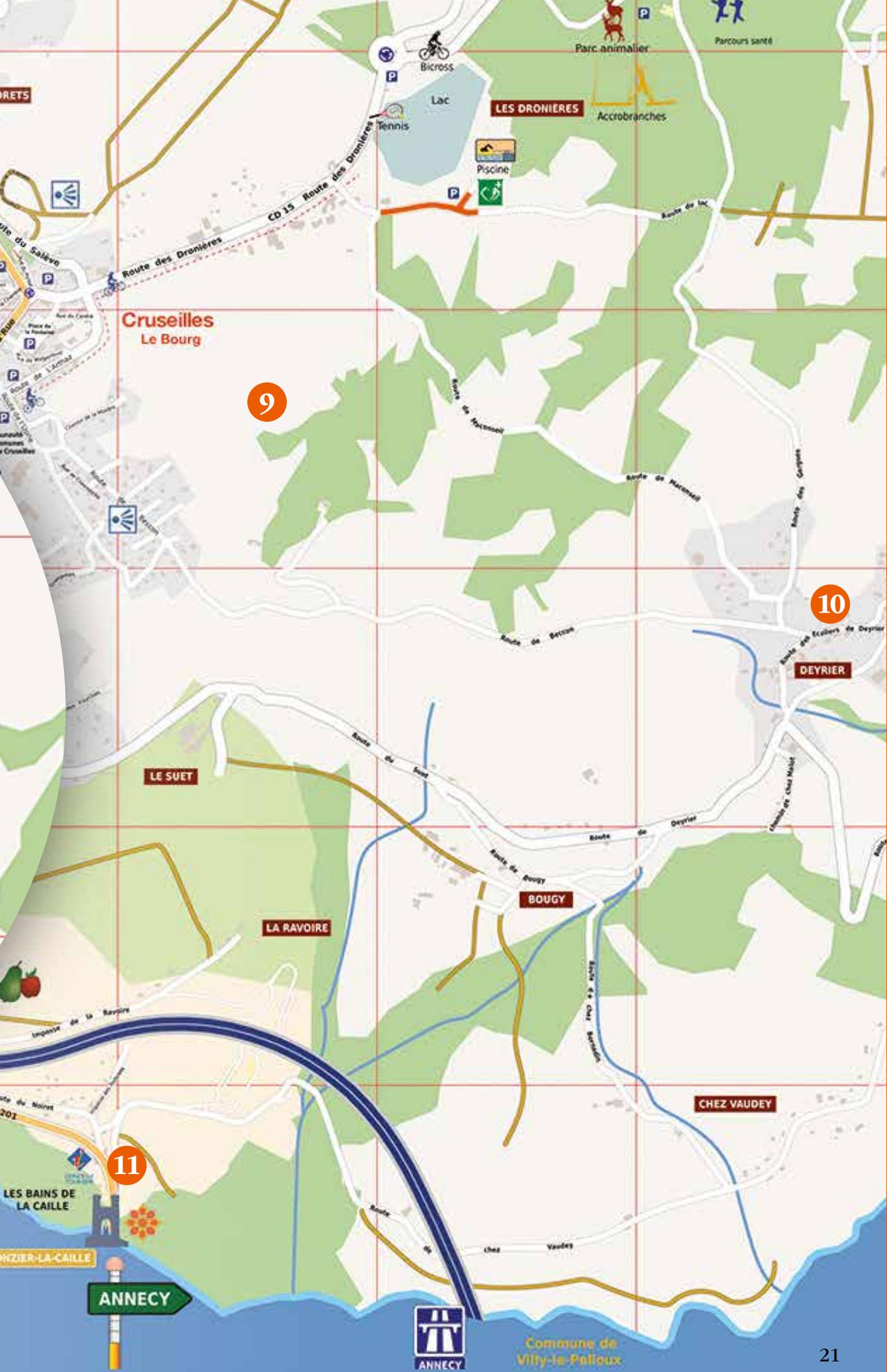


Voirie réaménagée - VRD Aménagements paysagers Sécurisation (VL/PL/Cycles/Piétons) Éclairage public (centre ancien...)

- Routes des Dronières, du Noiret, des Moulins de Troinex, de l'Arthaz de l'Usine, de Becon
- Rue de Malperthuy
- Chemin de la Molière

Équipements

- 12 Mairie
- 13 Maison de la Santé





Enfance-Jeunesse

Une amélioration de l'accueil des plus jeunes

Un pôle socio-éducatif est en cours de création en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles pour agrandir l'école élémentaire et construire un centre de loisirs associé à l'école. Le service enfance-jeunesse s'est restructuré pour une meilleure prise en charge des enfants durant les temps périscolaires.

Un nouveau pôle socio-éducatif

Le scolaire relève de **la compétence** de la Communauté de Communes tandis que la ville de Cruseilles prend en charge le périscolaire. C'est dans le cadre d'un partenariat étroit entre les deux collectivités que le projet du nouveau pôle socio-éducatif a été élaboré.

Un espace agrandi et plus fonctionnel pour un accueil de qualité

Afin de répondre aux besoins des familles et d'anticiper l'augmentation des effectifs scolaires des prochaines années, le futur pôle socio-éducatif comprendra :

l'extension et la réhabilitation du bâtiment Jules Ferry avec la mise aux normes de l'accessibilité, la création de deux classes supplémentaires et d'une nouvelle salle de pluriactivités ;

l'agrandissement de la bibliothèque André Dussolier (100 m²) avec l'ajout de gradins pour les spectacles et d'un secteur jeunesse ;

la création et l'aménagement par la commune **d'un pôle périscolaire** : le CLAE, centre de loisirs associé à l'école.

Zoom sur le futur Centre de Loisirs

La Communauté de Communes a mis à disposition de la ville un tènement foncier qui jouxte l'école. C'est sur cet espace que le CLAE va prochainement être construit, facilitant ainsi les déplacements des élèves entre l'école et le centre de loisirs. Le projet permettra de mutualiser les espaces comme la cour de récréation, les préaux ou la salle polyvalente. Il comprendra une salle pour les animateurs, des bureaux, différentes salles dont une pour les temps calmes.

L'objectif est d'en faire **un espace convivial** tant pour les élèves que pour les professionnels de la jeunesse.



Un accueil périscolaire mieux organisé

Le service enfance-jeunesse a repensé l'organisation de l'accueil de la cantine et du centre de loisirs pour améliorer le confort des enfants.

Une nouvelle gestion du service des repas

Pour éviter l'attente, deux services de restauration ont été organisés. Dans la salle des Ebeaux qui accueille les élémentaires et les collégiens, les CP et les CE déjeunent à 11h45, puis sont orientés vers la cour de récréation de leur école. Les CM passent au self à 12h20. Ils déjeunent dans un espace séparé des collégiens.

Zéro gaspi

La mise en place du tri sélectif, la suppression des lignes de self au profit de pôles de distribution dans les salles et des campagnes de sensibilisation ont fait chuter le grammage de déchets par élève à 10 grammes.

Des changements dans l'accueil périscolaire

Après deux ans d'efforts soutenus pour la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (**entièrement gratuits pour les enfants de Cruseilles**), et suite à leur suppression, le Service enfance-jeunesse s'est restructuré et a développé un nouveau projet d'accueil.

Les activités et les thèmes d'animation prennent mieux en compte les rythmes des enfants, leur épanouissement, leur socialisation et le développement de leur autonomie. Les programmes se déclinent en une variété d'activités ludiques, sportives, culturelles et de plein air, en association avec les sites de loisirs comme le parc des Dronières ou la piscine. Des actions intergénérationnelles sont également menées comme les après-midi rencontres avec les résidents de l'EHPAD du Salève

Un nouveau PEDT labellisé Plan Mercredi

Activités périscolaires en lien avec les enseignements, l'inclusion de tous les enfants, ancrage du projet dans le territoire et qualité des animations



« Conçu pour être évolutif, le CLAE permettra dans l'avenir de créer une restauration scolaire et périscolaire dans son prolongement. D'ici là et en cas de nécessité, certaines salles pourraient provisoirement accueillir les plus jeunes à l'heure du repas. »

Séverine CHAFFARD, Conseillère Municipale Déléguée



Aînés

Cultiver la proximité quotidienne avec les aînés

Plus de 19% des Cruseillois ont 60 ans et plus*. Ils participent activement à la vie sociale et économique de la commune. L'action du CCAS contribue à cultiver une relation de proximité avec les aînés, par la qualité des services apportés qui favorisent le maintien à domicile des personnes les plus âgées. Pour aller plus loin, la Municipalité soutient activement aussi les projets qui permettent d'accueillir les séniors dans des structures adaptées et modernisées.

Des structures d'accueil modernes pour un meilleur confort de vie

Le projet de modernisation de l'EHPAD avance

La commune est membre du conseil de surveillance de l'EHPAD Salève-Glières mais ne finance pas, sur son budget communal, les investissements. La Municipalité suit de près son projet de modernisation qui prévoit des travaux conséquents dans les années à venir.



À ce jour, l'EHPAD dispose de **40 lits** à Groisy et de **80** à **Cruseilles**. Elle accueille des résidents de 88 ans en moyenne souffrant de poly-pathologies nécessitant une prise en charge dans un environnement médicalisé.

Les deux établissements mutualisés doivent être modernisés pour répondre aux normes en vigueur et **améliorer le confort des résidents**.

À Cruseilles, grâce à une extension, les 80 chambres vont pouvoir être rénovées et agrandies.

Une résidence privée pour séniors soutenue par la commune

Pour répondre à la hausse de la demande d'hébergement en établissement adapté, l'offre de lits publics comme de lits privés doit augmenter, si nous ne voulons pas que nos aînés partent loin de leur domicile d'origine et de leurs proches. C'est pourquoi, la commune a soutenu sur le plan administratif la création d'une résidence privée pour séniors, pour l'accueil de personnes autonomes, tout en étant très vigilante au respect des obligations liées au dépôt du permis de construire.

La structure prévue route des Dronières disposera de 49 logements et d'espaces de vie collectifs.



Les actions du CCAS pour cultiver le lien de proximité

Le Centre Communal d'Action Sociale est un acteur de premier plan au service des aînés de la commune :

**service de portage des repas à domicile ;
animations ;
cadeaux de fin d'année.**

Le CCAS travaille à renforcer au quotidien le lien de proximité avec les séniors.

Le service des repas à domicile

Ces dernières années, ce sont des centaines de repas qui ont été livrées **aux personnes de plus de 65 ans** et aux convalescents par les agents de la commune. Pour les aînés les plus isolés, c'est l'occasion d'une rencontre cordiale et rassurante autour d'un temps apprécié, celui du déjeuner.

Les repas réalisés dans la cuisine de l'EHPAD (site de Cru-sailles) sont fabriqués sur place avec des produits frais, selon les prescriptions d'une diététicienne qui travaille en lien étroit avec le chef de cuisine.

À terme et pour des raisons d'organisation face à l'augmentation des demandes, ce service sera pris en charge par une nouvelle structure qui répondra aux mêmes exigences de qualité.



Une attention particulière pour les fêtes de fin d'année

Chaque fin d'année, le CCAS distribue près de 400 coffrets de Noël aux habitants de 70 ans et plus, aux résidents de l'EHPAD, quelle que soit leur commune d'origine.

Autre temps fort, le repas des anciens.

En 2018, 135 personnes ont participé à ce moment festif.

Des locaux à disposition pour l'association « Joyeuse retraite »

La commune met gracieusement à la disposition des retraités de l'association, des locaux tout au long de l'année, pour leurs activités et pour l'organisation de leurs animations. La nouvelle salle socio-culturelle qui sera prochainement construite disposera d'un espace dédié pour les séniors avec un accès facilité et des conditions de confort optimales.

135
participants
au repas
des anciens en
2018

400
coffrets
cadeaux offerts
par an

400
repas
environ servis
par mois

« Apprendre de ses aînés, c'est les comprendre et les aimer. » Citation d'un anonyme

Catherine CHALLANDE, Adjointe Culture-Tourisme





Culture et animations

Développer toutes les formes d'expression en soutenant le riche tissu associatif

En 6 ans, 18 nouvelles associations se sont créées à Cruseilles. Le très riche tissu associatif **est au cœur de la vitalité de la commune** par la diversité des animations qu'il propose. Il est soutenu tout au long de l'année.

Les projets des associations soutenus

Au-delà des subventions annuelles accordées, la Municipalité soutient le tissu associatif en mettant gratuitement à sa disposition l'accompagnement technique et les équipements nécessaires pour ses manifestations : matériel, infrastructures, communication, gymnase 4 à 5 fois par an. La Mairie et le Comité des fêtes **collaborent étroitement** pour l'organisation des grands rendez-vous annuels comme la Fête de la Musique et le 14 juillet.

Une attention particulière est accordée aux conditions d'accueil des aînés et des personnes à mobilité réduite.

Une offre d'animation diversifiée

À Cruseilles, il ne se passe pas un week-end sans qu'un événement culturel, social ou sportif n'ait lieu ! La Mairie a aussi encouragé de **nouvelles initiatives culturelles** : conférences sur le patrimoine, expositions d'art, concerts, pièces de théâtre, projections de films dans l'amphithéâtre du collège.

La Fête de la Musique au centre-bourg

Organisée dans la Grand'Rue avec une implication active des commerçants, l'événement attire 3 fois plus de monde.

Ce moment festif très prisé des habitants draine également un nombreux public venu des communes avoisinantes.

Le 13 juillet aux Dronières

Un cadre d'exception pour un moment de partage entre associations, Comité des fêtes, élus et habitants.

Le terroir à la fête

Plusieurs événements **célébrent nos traditions et la qualité des produits de nos terroirs** : Fête du Pain à Deyrier, Comice Agricole, Marchés dont le Marché de Noël, Salon des vins et des produits régionaux, Vide-grenier, Beer Festival.



Un équipement socioculturel en cours de construction

Dans le cadre de la construction du gymnase intercommunal par la Communauté de Communes de Cruseilles, la Municipalité a décidé de financer la création d'une salle socioculturelle capable d'accueillir les associations et des événements privés. La salle actuelle ne répond plus à la demande et ne respecte pas les normes PMR.

À la jonction entre l'actuel et le futur gymnase, l'espace socioculturel en rez-de-chaussée comprendra une salle modulable de 250 m² (salle 1 de 110 m² et salle 2 de 140 m²), des espaces annexes pour les rangements, les vestiaires et les sanitaires. Avec une large ouverture sur le grand hall d'accueil et de grandes baies vitrées latérales, l'équipement sera parfaitement adapté pour l'organisation de grandes manifestations.



Une salle attendue

L'Association « Joyeuse retraite » a sollicité depuis plusieurs années la Municipalité pour disposer d'un endroit accessible par tous au chef-lieu.

Sa vocation est également de recevoir des événements complémentaires aux activités sportives comme les concerts de l'Harmonie, de l'École de Musique du Pays de Cruseilles, des chorales territoriales, les expositions Cré'Arts, les AG associatives, les conférences, les réunions et les réceptions dont celles liées aux cérémonies de la commune.



Un premier local modernisé pour accueillir plusieurs associations

La commune a **réhabilité l'appartement** de l'ancienne école de Deyrier, en aménageant 2 bureaux par pièce pouvant accueillir jusqu'à 6 associations. Un chalet de stockage est mis à disposition. Le rez-de-chaussée est occupé par l'association de Deyrier, très active pour animer la vie du village avec notamment l'organisation de la Fête du Pain.

La Bibliothèque André Dussolier agrandie

Portée par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles dans le cadre du nouveau pôle socio-éducatif, la bibliothèque André Dussolier sera agrandie de 100 m².

« La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert » Citation d'André MALRAUX.

Catherine CHALLANDE, Adjointe Culture-Tourisme





Patrimoine

Mise en valeur et entretien continus de son patrimoine local

La richesse d'un lieu de vie, c'est aussi son patrimoine, son histoire et ses traditions que nous avons choisi de préserver et de valoriser.

Les Ponts de la Caille, un site touristique emblématique réaménagé

C'est en partenariat avec la commune d'Allonzier-la-Caille et le Conseil Départemental, que la Ville de Cruseilles s'est engagée dès 2014, pour la réhabilitation d'un des plus **beaux sites touristiques** de notre territoire.

Des travaux d'envergure ont été réalisés pour revaloriser les deux ponts datant respectivement de 1839 et 1928 et de leurs abords :

- aménagement paysagers** avec des cheminements piétonniers ;
- construction de trois belvédères** offrant de nouvelles sensations et des points de vue inédits ;
- implantation de panneaux didactiques ;**
- clairières** avec gradins ;
- aires de pique-nique ;**
- nouveaux sentiers **PMR**.

La mise en lumière du site a fait l'objet d'un soin particulier. L'éclairage avec des leds basse consommation des deux ponts, les lampadaires implantés le long des sentiers, mettent en scène la beauté du lieu en soirée.

L'accessibilité a également été repensée avec le projet de création d'un giratoire par le département et la création d'un parking pour les voitures et les bus.

Le Bistrot des Ponts restauré

Dernier grand chantier du site : le Bistrot des Ponts. Il a été entièrement rénové et mis aux normes PMR. Le bien a été mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles eu égard à sa compétence tourisme. Elle a pris le relais pour son entretien, sa maintenance et les investissements à venir.

Depuis 2017, le Bistrot accueille l'**Office de Tourisme**. Les sommes investies pour les travaux de rénovation seront remboursées par la CCPC.



2016 : Cruseilles lauréate du trophée Aurhalpin pour l'éclairage des Ponts de la Caille en tant que coordinatrice du projet.



Le patrimoine du cœur de ville mis en valeur

La Municipalité a également engagé des travaux de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine architectural et culturel propre à la commune :

la réhabilitation de la Mairie en préservant sa façade et son escalier d'origine ;

la mise en valeur de l'église Saint-Maurice par la lumière, rendant visible le patrimoine bâti à différentes échelles, la tour du clocher, sa flèche et son fleuron. Les abords ont également été requalifiés avec des luminaires plus esthétiques pour une ambiance plus chaleureuse et conviviale ;

la rénovation de la frise du Monument aux Morts et de la stèle du Monument des Aviateurs Genevois.



Une place particulière donnée aux cérémonies officielles

La Municipalité avait à cœur de redonner toute son importance institutionnelle aux cérémonies officielles qui jalonnent l'année, comme le 8 mai, la fête nationale ou le 11 novembre.

Parce qu'elles expriment notre **devoir de mémoire collectif** et notre volonté de transmission aux générations les plus jeunes, ces manifestations tissent un lien important entre les habitants, les associations du Souvenir français, les Anciens Combattants, les enfants des écoles et leurs enseignants et les élus.

C'est pourquoi, une importance toute particulière est donnée à leur dimension protocolaire et cérémoniale.



Le centenaire de l'Armistice de 1918

Trois jours de commémoration : une exposition photographique des dessins de Gimel, une autre consacrée aux champs de bataille, un concert lyrique, la commémoration et l'inauguration du bas relief du Monument aux morts, le chant des écoliers, le lâcher de 100 ballons blancs ornés d'une colombe.

*« Les lieux sont aussi des liens. Et ils sont notre mémoire. »
Citation de Philippe BESSON.*

Catherine CHALLANDE, Adjointe Culture-Tourisme



Sport

Faciliter la pratique de tous les sports en aménageant de nouveaux équipements pour les clubs et les écoles

Qu'ils soient pratiqués en individuel, en équipe, en extérieur ou en salle, les sports sont largement représentés à Cruseilles. Près de 2 500 licenciés les pratiquent dans 23 clubs. Pour répondre aux besoins, la commune se dote de nouveaux équipements **en partenariat** avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Le Gymnase intercommunal : un projet lancé par la commune

En juin 2014, la Municipalité constate que l'ancien gymnase ne répond plus aux besoins des usagers. Son agrandissement et la création d'une salle socioculturelle palliant l'absence d'une salle des fêtes deviennent alors une priorité.

Le projet initial du nouveau gymnase est étudié par la commune. En 2016, **la compétence est transférée à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles** qui le redimensionne à l'échelle communautaire.

Un ensemble d'équipements de qualité liant les domaines sportifs, culturels, sociaux et scolaires

En cours de construction, l'équipement comprendra un nouveau bâtiment moderne et fonctionnel avec des jardins et un mur d'escalade. Il sera **relié à l'ancien gymnase** par une jonction qui accueillera la salle socioculturelle, des aires de sport, des points de réception accessibles à tous et un parking souterrain. Cet ensemble sportif offrira un confort optimal aux usagers et répondra à toutes les exigences techniques et architecturales en la matière.

Avec deux bâtiments côte à côte, **de nouveaux créneaux horaires pour les clubs et les écoles** pourront être organisés.

Dans un second temps et **après la mise en service du nouveau bâtiment**, la réhabilitation de l'ancien équipement sera étudiée et réalisée.



**Projet d'extension
du Complexe sportif
des Ebeaux**
7 500 000 € TTC
financés par la CCPC

**Salle
socioculturelle**
1 280 000 € TTC
financés
par la commune



En 2016 le stade des Ebeaux rebaptisé Stade Joseph Revillard

La Municipalité a décidé de rendre hommage à son ancien Maire **de 1953 à 1965** et élu pendant 36 ans, pour son travail réalisé au profit de la modernisation de la commune, en rebaptisant le stade des Ebeaux de son nom.



Des associations sportives soutenues par la commune

Comme les autres associations, les clubs sportifs de Cruseilles sont activement soutenus par la Municipalité : subventions, prêts d'équipement et de locaux pour leurs nombreuses manifestations qui font rayonner le sport à Cruseilles et bien au-delà, dans un esprit festif et fair play.

Des équipements spécifiques pour les clubs

Plusieurs équipements ont été réalisés ou sont en cours pour répondre aux besoins spécifiques de certains clubs.

Pour les clubs de football

Financé par la CCPC pour les besoins des deux clubs de football, le nouvel équipement comprend des vestiaires, des salles annexes et un club house.

Pour le ski club

Il a désormais une salle de réunion et un local spécifique. Il s'agit des anciens locaux du football situés sous les jardins du stade.

Pour le club de tennis

Un club house est en cours de construction. Il sera finalisé en 2019.



« À Cruseilles, tous les sports sont pratiquement représentés. Notre rôle est celui d'être un facilitateur en mettant à disposition nos infrastructures et nos services tout au long de l'année. Nous gérons le planning du gymnase pour que chaque club puisse pratiquer son activité et organiser ses manifestations dans de bonnes conditions. Chaque association se gère très bien, avec une grande autonomie, et apporte une très belle dynamique à notre commune. Merci à elles ! »

Yann BEDONI, Adjoint au Sport et aux Associations



Finances

Un budget rigoureusement tenu pour faire face aux besoins d'investissements

Pour mettre à niveau les équipements de Cruseilles, la Commune aura investi 20,5 millions d'euros en 6 ans **sans augmenter le taux d'imposition communal et le montant de l'endettement par habitant**. Les ressources propres de la collectivité, les excédents du budget de fonctionnement et les subventions reçues des partenaires permettent de financer l'ensemble tout en diminuant l'endettement par habitant.

Un plan pluriannuel d'investissement

Mis en place dès 2014, le plan pluriannuel d'investissement pour **un financement maîtrisé des nouveaux équipements et aménagements** est un document cadre qui a permis de fixer les priorités de la commune en matière d'investissement et de les rationaliser sur plusieurs années, en définissant un programme annuel d'entretien et de remise à niveau des équipements.



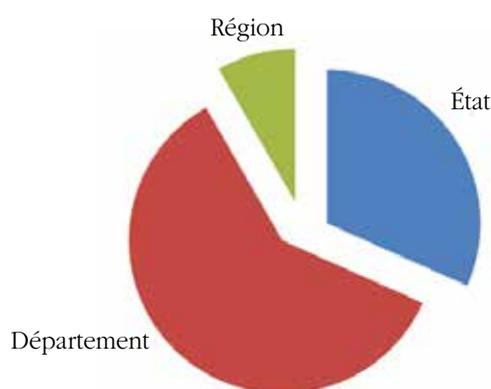
Des fonds propres en hausse

La rigueur de **la gestion prudente du budget de fonctionnement** de la Mairie a permis également de constituer des fonds propres avec une capacité d'autofinancement importante. La Municipalité gère ainsi, au plus près des intérêts de la population, le ratio charges de personnel/nombre d'habitants, tout en maintenant la qualité des services.

Un taux d'imposition communal stable

La gestion prudente du budget communal, l'épuration des emprunts à taux trop élevé, les subventions octroyées par les partenaires institutionnels, les recettes d'urbanisme, l'augmentation des fonds propres, ont permis **de ne pas augmenter** le taux d'imposition communal de Cruseilles.

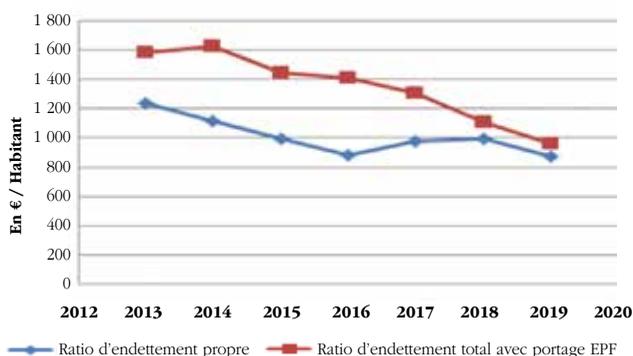
Plus de 5,2 millions d'euros de subventions reçues pour le budget communal



Un taux d'endettement par habitant en diminution

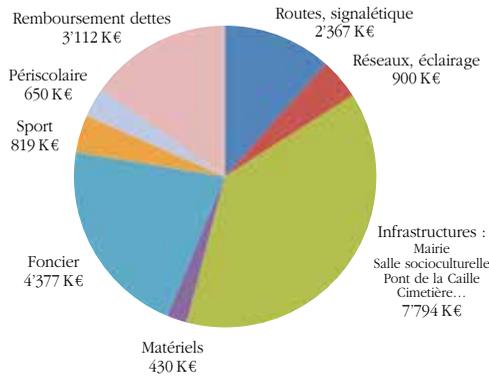
Le ratio d'endettement par habitant est en diminution constante au fil des années, une baisse qui permet de ne pas reporter sur nos enfants, la charge des aménagements réalisés.

En 2018, le ratio était de 991 € par habitant, selon les prévisions, **il descendra à 872 € fin 2019**.



Des investissements incontournables pour les habitants

Au cours de ces 6 années, les collectivités publiques auront investi ou décidé d'investir **plus de 61 millions d'euros**. La commune de Cruseilles, pour rattraper une bonne partie du retard accumulé en matière d'aménagements publics, aura investi **20,5 millions d'euros** grâce à ses ressources propres, les excédents du budget de fonctionnement et les subventions reçues par les partenaires.



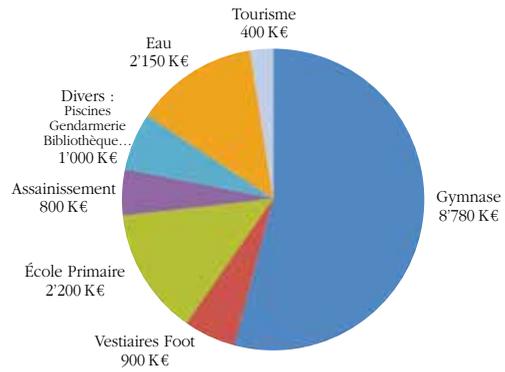
Des partenariats solides avec :

La CCPC : 16,2 millions

Le Président et l'ensemble des Élus communautaires sous l'impulsion et l'engagement des Élus de Cruseilles se sont engagés au titre de la **CCPC** sur le territoire, grâce à la mise à disposition de réserves foncières communales.



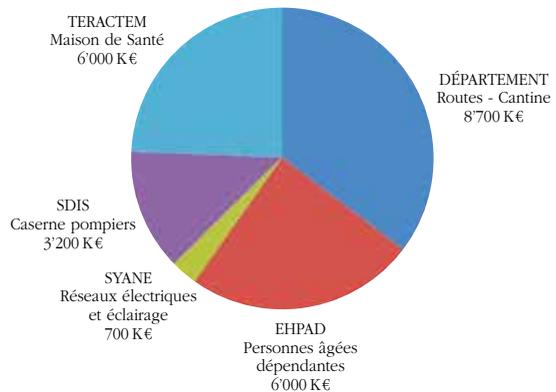
Ces réalisations sont au bénéfice de Cruseilles mais aussi des habitants des 12 autres communes. Elles renforcent la position de Cruseilles comme « **Commune centre** ».



Le Conseil Départemental, l'EHPAD, le SDIS, TERACTION, le SYANE : 24,6 millions

La Commune de Cruseilles aura joué le premier rôle pour faciliter et accélérer les investissements réalisés ou en cours (Maison de retraite et centre de secours) au bénéfice de nos habitants.

Une mention particulière pour nos deux Conseillers Départementaux qui, dans le cadre des compétences du Département, nous ont accompagnés par des investissements (routes, Collège) mais aussi par des subventions pour les projets portés par la Commune.



« *Doter notre commune des infrastructures nécessaires, sans augmenter les taux d'imposition et en diminuant la dette par habitant.* ».

Pascal TISSOT, Adjoint aux Finances



70^{ème} Anniversaire de la MFR des Ebeaux



Marché nocturne



Installation du Conseil



Réunion publique



Carnaval



Commémoration du 11 novembre



Voeux du Maire



Messe du 15 août aux Coudrets



Visite de la Maison de santé par les élus



Inauguration Mairie



Fête de la bière



Réunion de liste



Commission Communication et Animations



En réunion



Préparation de lampions



Dans leurs nouvelles fonctions : Denis SIMON, Didier GERMAIN, Séverine CHAFFARD et Julien BESSON MAGDELAÏN

Téléthon lors du Marché de Noël



Voeux du Maire



Contrat ambition Région



Trophée Aurhalpin



En réunion

Directeur de la Publication
Daniel BOUCHET

Rédactrice en chef
Fabienne BERTHOUD

Rédaction / Conception
CLM Communication

Impression
Imprimerie Villière

Tirage
2 720 Exemplaires

Copyright
AER Architectes
BUZARÉ Josette
CCPC
CLM Communication
MAIRIE DE CRUSEILLES
OMBRES & LUMIÈRES
PAWLOWSKI Hubert
PHOTO D. R.
TERACTEM

Quelques travaux sur la Commune

Le Département

- Entrée Nord : Réparation de mur de soutènement effectués par Alpes Ouvrages : changement de pierres et rejointoiment; pour les utilisateurs de la RND 1201, ces travaux se poursuivent jusqu'au Mont Sion.



Giratoire :
terre plain en cours de nettoyage

Intervention de l'entreprise Barrachin sur divers secteurs pour des travaux préparatoires au tirage de la fibre optique : tranchées, chambres Télécom et génie civil

- Entrée Sud : Giratoire entrée sud du Noiret : Suite à la convention entre le Département et la Commune, le département effectue par l'intermédiaire de l'entreprise « Les Jardins du Salève » le nettoyage et débroussaillage du giratoire. Ensuite ces travaux incombent à la Commune.

— Le Syane

- Route de Ronzier, Chemin de Cruseilles à Chosal, Chemin des Frères, Chemin des Usses, Rue du Stade au carrefour de la rue des Frères, Route de Becon du n° 400 au n° 397 dans le sens Deyrier / Cruseilles, Rue du Tram du n°23 au n° 239, Chemin de chez Jouvenet, Rue de l'Huche au giratoire du gymnase, Rue des Ébeaux et de la rue du Stade.

L'entreprise SOGETREL est intervenue courant mai pour le tirage de câbles de fibre optique dans les chambres Télécom et au niveau des travaux de génie civil réalisés par l'entreprise Barrachin.

— La Commune

- Marquage au sol sur divers secteurs par l'entreprise Proximark : bandes de stop, de cédez le passage, passage piéton etc.

- Espaces verts :

Entrée Nord : Taille des baies délimitant le skatepark

Aux Ébeaux : Plantation de sapins



Marquage au sol

Dépôt des déclarations d'urbanisme du 15 mars 2019 au 15 mai 2019

NOM	ADRESSE	OBJET
-----	---------	-------

PERMIS DE CONSTRUIRE et PC MODIFICATIFS

GAEC DU SOLEIL LEVANT	Le Suet	Construction d'un bâtiment agricole
PALLUD NICOLLIN Christine	Les Bornands	Hangar de stockage
BONNET Julien	Les Coudrets	Maison individuelle
MAIRIE DE CRUSEILLES	Les Gorges	Club House Tennis
VILLES ET VILLAGES CREATIONS	Route de l'Usine	Construction d'un ensemble immobilier de 88 logements
EDELIS	Route de Fésigny	Diverses Modification du PC initial - 43 logements
ICADE PROMOTION	Rue des Frères	Diverses Modification du PC initial - 34 logements
REVILLARD Jérôme	Rue de Chevoinché	Clôture

PERMIS D'AMENAGER

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE	Vers le Pont RD 1201	Giratoire
--------------------------------	----------------------	-----------

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

CABINET ALTISS	Place de la Mairie	Réfection façades et toiture
BOURDAIRE Bruno	Route du Salève	Pose de verres sur abri existant + murets
TODESCHINI-BLONDELLE Catherine	Route de chez Vaudey	Abri voitures
PARCHET Martine	Chemin de Pirconte	Division en vue de construire
DALLA-MUTTA Claudie	Rue des Prés Longs	Division en vue de construire
REY Sylvère	Chemin des Moyettes	Abri de jardin
SCI LOLO ISA	Route du Salève	Fenêtres de toit
CHAMBAT Stéphane	Route du Salève	Fenêtres de toit
BOUCHET Vincent	Route de chez Bernardin	Pergola - Marquise - Terrasse
SCI LORENA	Route du Salève	Clôture
CLAUDEL Anne-Laure	Rue des Prés Longs	Agrandissement balcon
VINSTOCQ Jérôme	Chemin des Résistants	Clôture et murets
MARTINEZ Pascal	Route de Troinex	Panneaux photovoltaïques
BELLET Thomas	Impasse du Biollay	Fenêtres de toit
NICOLLIN Jean-Marc	Route de Bougy	Réfection toiture - Création d'un balcon et d'ouvertures

Attention : Les dossiers d'urbanisme de cette rubrique correspondent **AUX DÉPÔTS** des demandes d'urbanisme et non aux permis ou déclarations préalables acceptés. **Les demandes favorables sont lisibles sur le panneau d'affichage.**

Pour les vacances de printemps, l'équipe d'animation du service Enfance/Jeunesse a joué une belle partition, sur le thème de la musique !

Les activités ont fait danser et chanter les petits comme les grands. En ouvrant bien leurs oreilles, nos petits fanfarons de maternelle ont découvert de nouveaux sons et nos grands artistes d'élémentaire ont trouvé l'inspiration pour écrire des chansons.

Deux professionnels de la musique sont intervenus, et ont laissé la possibilité aux enfants de découvrir et de manipuler des instruments originaux, comme par exemple l'accordéon et le cor des alpes ! Mais ce n'est pas tout, les enfants ont également bien œuvré pour préparer des décorations pour le festival des Musiques du Faucigny, qui aura lieu le 30 juin 2019 à Cruseilles.

Nous remercions tous les enfants ayant participé au concours de dessins. Ils serviront comme outils de communication pour le festival. Et un grand bravo pour le dessin de Maëlle Millerieux, qui a reçu le deuxième prix. C'est sur une bonne note que les vacances se sont terminées, avec une boom bien rythmée. Depuis mi juin, les inscriptions sont ouvertes à l'accueil de loisirs pour les vacances d'été.



Adrien Charvolin,
Responsable du Service
enfance/Jeunesse



Ressources Humaines

Recrutement de Mme Océane AVET-LE-VEUF le 18/3/19, en qualité d'Adjoint Territorial d'Animation, par voie de mutation à temps complet.

Poste d'adjoint au responsable du service Enfance/Jeunesse. Les principales missions du poste, sous l'autorité du responsable du Service, sont : Animation de l'un des deux pôles périscolaires maternelle ou élémentaire et extrascolaire (*mercredi et vacances*), Encadrement de l'équipe de surveillance de la cantine scolaire en collaboration avec le responsable de service, Collaboration à la gestion administrative du service.

L'ONF, la LPO (ligue de protection des oiseaux) et la Commune de Cruseilles

ont entrepris la mise en place dans notre forêt de nichoirs en "béton de bois". Ce matériau où le sable est remplacé par de la sciure et des copeaux est très isolant et plus durable. Ces refuges permettent de préserver la biodiversité notamment des oiseaux et des petits mammifères, par "ricochet" de lutter contre le scolyte qui décime nos épicéas : en effet les pics et autres mésanges sont friands des larves de cet insecte ravageur. 10 nichoirs ont été installés en février. Un programme pluriannuel est en cours.



... Tribunes libres ...

PLU suite et fin !

Après l'audience du 02 mai 2019 au Tribunal Administratif de Grenoble où nous étions présents, le juge a rendu son verdict. Par son jugement en date du 24 mai 2019, notre requête contre le PLU de Cruseilles a été rejetée et il nous a condamnés à verser 1 200 € à la commune pour les frais de justice occasionnés. Bien que nous apparaissant comme illogique, nous ne ferons pas appel de cette décision... D'une part pour des raisons financières puisque, contrairement à Monsieur Le Maire, nous avons financé cette procédure avec nos propres deniers et ceux des personnes qui se sont engagées avec nous et d'autre part parce que nous souhaitons désormais mobiliser notre énergie pour mener une réflexion sur les conséquences désastreuses de ce PLU et les moyens qui pourraient être mis en œuvre afin de limiter les « dégâts ».

Bien que cette page du PLU se tourne, il nous reste un sentiment d'inachevé... En effet, notre requête a été jugée sur la forme et non sur le fond : la jurisprudence a estimé que notre statut de conseiller municipal prévalait sur celui de contribuable de la commune et qu'à ce titre, le délai de recours était de 2 mois alors que nous aurions eu 3 mois en tant que citoyen (les personnes engagées avec nous n'étant pas prises en compte). Par conséquent, notre recours a été jugé hors délai et donc irrecevable sans même que notre dossier, pourtant explosif, ne soit ouvert ! Un exemple parmi tant d'autres arguments, l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales interdit à tout conseiller municipal de prendre part au vote pour le classement en zone constructible d'un de ses terrains. Cet élément n'arrivera même pas jusqu'à l'expertise du juge et ne sera pas pris en compte bien que plusieurs conseillers municipaux aient été concernés lors de la séance du conseil approuvant le PLU du 13 octobre 2016... Vous connaissez sans doute l'adage : « Pas vu, pas pris » ! Le comble dans tout cela réside dans le fait qu'en voulant défendre les Cruseillois face à certains de leurs élus municipaux qui n'agissent pas dans l'intérêt collectif mais dans l'individuel, nous sommes aujourd'hui condamnés à indemniser la commune ! Au final, vous l'aurez compris, l'argent des contribuables de Cruseilles, le vôtre et le nôtre, aura servi insidieusement à défendre les intérêts de certains élus de la commune mais nous ne baissons pas les bras et, malgré la page tournée, le livre reste ouvert...

Concernant l'autre dossier qui nous tient particulièrement à cœur, c'est-à-dire le projet d'agrandissement de l'école élémentaire avec un CLAE mais SANS CANTINE, le démarrage des travaux est reporté à l'automne 2019 en raison de devis trop élevés après l'ouverture des plis de l'appel d'offres. Peut-être s'agit-il là d'un signe pour rappeler à la Municipalité qu'il est encore temps de revoir le projet avec l'intégration d'une cantine ??? En effet, ce délai supplémentaire pourrait être mis à profit pour enfin concrétiser la promesse faite en 2014 et rappelée dans le Cruseilles Infos n°5 : « *Création d'un CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole), à proximité de l'école primaire, remplaçant les préfabriqués actuels et intégrant une cantine scolaire* ». Ou alors ce projet fera-t-il l'objet d'une nouvelle promesse de campagne pour les élections 2020 alors que la Municipalité en place aura eu 6 ans pour le réaliser ? Aujourd'hui, ce chantier s'annonce d'ores et déjà compliqué puisque les élus ont choisi de commencer par la construction des classes supplémentaires alors qu'il était prévu de débiter par le CLAE qui aurait alors été utilisé temporairement par l'école... Il va donc falloir beaucoup de motivation à nos élèves, enseignants, personnel périscolaire et parents pour affronter l'année scolaire 2019-2020 avec un chantier de 18 mois minimum et toujours pas de cantine adaptée...

Pour Cruseilles Autrement, Sylvie MERMILLOD et Cédric DECHOSAL

MESSAGE DU GROUPE ISSU DE LA LISTE « POUR VOUS, CRUSEILLES AVANCE »

Bonjour à toutes et à tous,

En mars 2020 auront lieu les élections municipales.
Ainsi, arrive le temps de dresser les bilans.

Notre groupe, composé de Christian BUNZ, Frank GIBONI, Marie-Louise JACQUET, Alain LARRAS et Martine ROY, issus de l'équipe en charge des affaires communales de 2008 à 2014, se doit en toute responsabilité d'analyser la façon dont il a assumé son rôle de minorité au sein du conseil municipal.

Nous avons laissé en 2014 des finances saines, des projets sérieux et structurants (extension du complexe sportif, construction de la maison de santé, aménagement des abords du Pont de la Caille, révision du Plan Local d'Urbanisme, achat de l'ancienne usine Charly Robot...). Soucieux de voir nos dossiers menés à bien, nous avons pris soin de les expliquer et de les transmettre au nouveau maire et à ses adjoints. Nous regrettons cependant que certains de nos projets n'aient pas été menés avec la prospective et l'ambition nécessaires et que d'autres, pourtant stratégiques, aient été ignorés.

Lors des conseils municipaux, nous avons ciblé nos interventions sur les sujets majeurs, où nous pouvions apporter une plus-value. Nous avons décidé de développer un esprit constructif plutôt que d'être dans une opposition stérile et systématique. Ainsi, nous avons préféré ne pas nous exprimer dans le bulletin municipal, ceci d'autant plus que « un huitième de page » nous paraissait dérisoire. Dans le même esprit, lorsque le maire a annoncé qu'il nommerait un délégué issu de notre groupe, nous avons accepté et fait une proposition. Mais aucune suite ne fut donnée...

Aujourd'hui, se pose la question de l'avenir.

Nous avons mis à profit ces cinq années pour écouter et prendre la mesure des besoins et enjeux de demain, pour un aménagement du territoire équilibré et cohérent, pour la préservation de notre qualité de vie dans un environnement respecté et pour retrouver une gouvernance ouverte à l'écoute de tous. Aussi, forts de l'expérience acquise, tant à la tête de la commune que pendant ce mandat, nous avons décidé de solliciter vos suffrages en mars 2020.

Notre liste, constituée de personnes investies, désintéressées, au service du bien commun, sera une force de propositions. Elle placera l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers, dans un esprit d'écoute et de participation citoyenne, soucieuse de mettre « l'humain au centre » pour l'épanouissement de notre communauté de vie.

Nous aurons bien sûr l'occasion de détailler nos propositions et projets le moment venu.

Nous sommes d'ores et déjà à votre disposition via : cruseilles2020@gmail.com

C. BUNZ, F. GIBONI, M.-L. JACQUET, A. LARRAS, M. ROY

Message de la majorité issue de la liste « Unis pour Cruseilles » conduite par Daniel BOUCHET

Des actes, encore des actes, toujours des actes ...

Oui, c'est bien par notre action quotidienne inscrite dans une vision du long terme que nous faisons face aux défis à relever et que nous tenons l'ensemble de nos engagements pour Cruseilles.

Loin des paroles, des grandes idées, des promesses illusoire, notre équipe gère et administre notre collectivité en restant toujours guidée par la réalité, par le pragmatisme et le sens aigu des responsabilités.

Dans un climat serein, apaisé fait d'écoute et de respect, nous avons toujours à cœur d'être attentifs aux autres avec un seul but : l'intérêt général.

Oui, c'est bien cela la ligne directrice de l'équipe UPC.

Aussi, tout en restant sensibles aux remarques, avis ou critiques d'où qu'ils viennent, nous ne nous laissons pas détourner et encore moins ralentir dans la poursuite de nos projets. L'aboutissement concret de réalisations phares pour Cruseilles l'illustre bien.

Oui des projets structurants, ambitieux, mais aussi une équipe à l'écoute de tous et qui reste connectée aux besoins courants de la population avec en ligne de mire l'amélioration continue de notre cadre de vie. Nous nous réjouissons des multiples retours positifs que vous nous témoignez.

Cruseilles a enfin retrouvé sa place de bourg centre où toutes et tous savez cultiver cet art de vivre « La ville à la campagne » qui fait de nombreux envieux hors de notre territoire.

Votre soutien et votre confiance sont les meilleurs carburants de notre envie et de l'enthousiasme qui nous animent pour servir notre collectivité.

Daniel BOUCHET, Bernard DESBIOLLES, Fabienne BERTHOUD, Pascal TISSOT, Michèle TRAON, Yann BEDONI, Catherine CHALLANDE, Didier GERMAIN, Séverine CHAFFARD, Louis JACQUEMOUD, Françoise LEVESQUE, Louis-Jean REVILLARD, Nicole RAVIER, Cédric FERRATON, Émilie MIGUET, Dorine PEREZ-RAPHOZ, Aurélien HUMBERT, Lionel DUNAND, Julien BESSON MAGDELAIN, Denis SIMON

... Zoom sur sept commerçants ...

La Commission communication rend visite à quelques commerçants pour les interviewer. Présentation en quelques phrases de ces activités nouvelles ou déjà installées depuis quelques années sur la Commune. Merci à nos commerçants pour leur disponibilité !

Rencontre avec MOKA COFFEE and FOOD Sas

Gérant : Loan Bouchet, habitant à Cruseilles,

Salariées : 2

Ouverture : mars 2019 au 348, Grand Rue, Tél : 09 88 07 51 95

Horaires : tous les jours

- Du lundi au vendredi : 5h30 à 14h

- Samedi : 7h30 à 16h30

- Dimanche : 9h à 12h

Coach sportif Loan Bouchet a réalisé son rêve : ouvrir son "**COFFEE SHOP**", tout en conservant son métier et en embauchant deux jeunes salariées à temps partiel.

L'idée « **se sentir comme à la maison** » en entrant dans son commerce ; Loan propose

du café et ses dérivés (*Chocolats, Thés, Chaï Latte, etc...*), des spécialités avec café aromatisé Vanille, Noisette, Caramel ou encore Spéculos ou Pain d'épices. On retrouve des menus petits déjeuners, des salades maison, plats cuisinés et une petite boutique "Cafés Locaux" etc. Le gérant utilise des moyens de communication via le Web (*Facebook & Instagram*) et utilise un système de Drive avec une pré-commande pour servir ses clients plus rapidement (*notamment le matin*). Idéalement implanté sur l'axe Annecy/Genève pour ceux qui se rendraient au travail et auraient besoin d'un boost d'énergie ou prendre leur repas du midi en allant au travail, et en disposant d'un stationnement simple, d'une terrasse en journée, ce début d'activité est prometteur. Nous lui souhaitons bon vent dans sa jeune activité et pleine réussite pour ses projets !



Interview Fabienne Berthoud, Maire-adjointe

Rencontre avec MEAL-NICE

Gérante : Julie Vidale, habitante de Cruseilles,

Salariée : 1

Ouverture : septembre 2018 au 46 place du Monument, Tél : 06 47 22 16 73

Horaires : tous les jours

- Du lundi au vendredi : 8h à 18h

- Le week end : 10h à 17h

Julie Vidale, qui a exercé son métier dans la restauration en tant que salariée a choisi d'installer son commerce à Cruseilles à l'automne dernier. Elle vous propose du « fait - maison » : bruschettas, pâtisserie, une carte à la semaine (*plat du jour, croque monsieur, carte salade repas*) et le week - end brunch (*panini et planche apéro etc*) ; Un vendredi par mois : une soirée à thème à découvrir sur facebook.

Son souhait est de développer encore son activité et d'augmenter son amplitude horaire. Nous lui souhaitons de belles perspectives pour l'avenir de son commerce.



Interview Fabienne Berthoud, Maire-adjointe

Rencontre avec DÉLICIMES SAS

Gérant ou cogérants : Hans Desaire et Étienne Marin-Thibault

Date de création : 26/01/2019, au 1990 route de Ronzier,

Tél : 06 78 07 44 02, Courriel : delicimes@gmail.com

DÉLICIMES, c'est un concept de box 100 % savoyard venu tout droit des deux-Savoie et dont le siège est situé à quelques kilomètres d'Annecy. Chaque mois, l'objectif des 2 associés est de faire partir leurs clients à la (re) découverte du riche patrimoine culinaire de ce magnifique territoire sculpté par les lacs et les montagnes. Ils sélectionnent pour cela des produits aussi savoureux que surprenants dénichés chez les meilleurs petits producteurs du pays savoyard, des pépites gustatives qui raviront pupilles et papilles des gourmands les plus exigeants.

Leur souhait :

Créer une marque reconnue pour sa capacité à faire passer des moments gustatifs conviviaux.



Interview Fabienne Berthoud, Maire-adjointe

Rencontre avec LES SECRETS D'HORTENSE

C'est le 1^{er} avril 2006 que la boutique « les secrets d'Hortense » est née. Elle ouvre ses portes chez « La Valérie » personnage très connue à Cruseilles. Huit ans plus tard, en août 2014, Fabienne acquiert son propre magasin sur la Grand Rue. Native de Cruseilles, peu de commerces de confection, dans son créneau existe sur la commune.

Par ses choix judicieux de vêtements, la diversité des marques proposées et la mise en valeur de sa vitrine, elle attire la clientèle. Son affaire est prospère et nécessite rapidement l'assistance d'une employée.

Son enseigne est ouverte :

- du mardi au vendredi : de 9h15 à 12h et de 14h 30 à 19h

- le samedi : de 9h15 à 12h et de 14h30 à 18h.

Son vœu le plus cher : continuer cette activité dans cette même lignée.

Petite anecdote : lors de l'inauguration de son magasin, Mme VERNEY ex-propriétaire, lui avait auguré de faire d'aussi bonnes affaires qu'elle-même en avait réalisées.

Il semblerait que cela lui ait porté chance.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses engagements à venir.



Interview Catherine Challande, Maire-adjointe

... Zoom sur sept commerçants ...

Rencontre avec L'ATELIER DE L'HORLOGER

C'est à l'âge de 14 ans que Mathieu HORCKMANS est venu habiter Cruseilles. La passion pour l'horlogerie est innée dans sa famille : son grand père, son père et deux de ses frères en ont fait leur profession. Après un apprentissage de 4 ans à Genève dans de grandes firmes réputées telles que Chopard et Rolex, il poursuit sa formation à l'Ecole CEPTA au Grand Lancy. Il rentre dans le monde professionnel chez Roger Dubuis comme horloger durant 5 ans. Il travaillera ensuite chez Patek Philippe de renommée internationale. Toujours prêt à apprendre, il sera embauché chez Antoine Prezioso connu dans le monde confidentiel des horlogers orfèvres, créateur de montres d'exception. La crise stoppera cette aventure et il retournera chez Roger Dubuis, en qualité de responsable de service. Puis une opportunité lui est offerte : partir à l'étranger pendant un an et demi avec sa famille, à Hong Kong - occasion de découvrir une autre manière de travailler et connaître une autre culture.

A son retour en France, il décide de se mettre à son compte, à Cruseilles, où quelques années auparavant un horloger possédait une boutique. En octobre 2016 il ouvre son magasin « **l'atelier de l'horloger** » situé 46 Place du Monument. Ses horaires d'ouverture sont :

- mardi : de 9h à 12h et de 14h à 16h
- du mercredi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 19h
- le samedi : de 8h30 à 12h30

Son activité se compose principalement de réparer les montres, les pendules et les bijoux, de faire de la vente et conseiller les clients. Depuis quelques temps, sa boutique se développant, son épouse l'a rejoint pour l'aider dans l'organisation de l'atelier et les tâches administratives. Content d'avoir monté son affaire, il apprécie le contact avec les gens et sa clientèle variée. Depuis qu'il est installé, étant sur place, il reconnaît avoir une meilleure qualité de vie et avoir une vie familiale plus accomplie.

Quelles sont ses attentes ? Développer encore davantage son entreprise pour former un apprenti. Son rêve serait de réparer et de présenter dans sa vitrine des montres vintage telles qu'Omega, Rolex des années 1950, 1960, 1970.

Heureux d'avoir un horloger dans notre Commune, nous lui souhaitons une longue carrière à Cruseilles.

Interview par Catherine Challande, Maire-adjointe



Rencontre avec MIL'PATTES CHAUSSURES

Gérante : Joëlle Desbiolles,

Ouverture : en octobre 1998, 24, place de la Mairie, Tél : 04 50 32 87 70

Horaires : Du mardi au samedi : 9h à 12h et de 14h à 19h sauf le samedi à 17h30

Installée en octobre 1998, Joëlle avait fait le choix de Cruseilles car, mariée à un Cruseillois elle a eu l'opportunité de maintenir un magasin de vente de chaussures sur la Commune et plus largement sur notre territoire, le précédent commerce fermant à cette époque. Joëlle a été très présente dans la dynamique commerciale de la Commune en assurant la présidence de l'association Cruseilles Actif, pendant 8 ans.

Elle fait un point d'honneur dans sa boutique où le cuir règne en maître, à ne travailler qu'avec des marques de qualité. Elle propose à sa clientèle hommes et femmes des chaussures avec de la personnalité et surtout conçues pour être avant tout confortables, de qualité et tendance. Les collections choisies le sont dans le souci de satisfaire toutes les générations d'un même foyer. Outre des chaussures, vous trouverez dans son commerce de la maroquinerie (sacs à mains, portefeuilles ...) des chaussons d'intérieur, des parapluies. Depuis plusieurs mois, Joëlle s'est diversifiée et vend désormais du prêt-à-porter féminin, des accessoires de mode, bijoux, écharpes ..

Sa volonté : proposer des produits qui allient mode et confort.

Nous souhaitons une belle continuation à cette commerçante !



Interview par Didier Germain, Maire-adjoint

Rencontre avec WITCHCRAFT FACTORY TATTOO SHOP

Gérante : Laurie Adams,

Ouverture : au 1er avril 2019, 144, Grand rue

Horaires : Lundi et Mercredi : 11h à 18h, Jeudi et Samedi : 13h30 à 19h

Installée depuis 3 mois sur la Commune, Laurie habitante d'Allonzier la Caille a saisi l'opportunité de disposer du local de l'auto-école, qui a emménagé au Caducée. Spécialisée dans le tatouage, elle est en micro entreprise depuis 2016.

Son souhait : développer son activité, augmenter ses plages horaires pour accueillir sa clientèle.

Laurie est joignable par mail à l'adresse suivante : Ladamscontact@gmail.com, vous pouvez la suivre sur facebook : <https://www.facebook.com/laurieadamstattoo/>

Nous souhaitons à ce jeune commerce une belle réussite !

Interview par Didier Germain, Maire - adjoint



Faites des sciences, les 25, 26 et 29 mars à l'École St Maurice



Lundi : animation par des parents d'ateliers géologie en présentant des minéraux dans les classes GS à CM2. D'autres, un atelier botanique pour les PS/MS en fabriquant des monstres dont les cheveux pousseront grâce aux lentilles plantées sur la tête.

Mardi : les GS à CM2 ont profité d'un voyage dans l'espace grâce au planétarium installé dans la cour. Un parent a également animé des ateliers sur les illusions d'optique dans toutes les classes.

Vendredi : les PS/MS ont peint des boîtes avec le système solaire.

Les enseignantes ont profité de l'occasion pour faire faire des expériences aux plus grands. Ils les ont présentées aux plus petits, favorisant ainsi l'échange entre les classes. Les enfants ont été très enthousiastes tout au long de la semaine. La semaine des APEL a lieu chaque année sur un thème différent.

Catherine Ginod

Inauguration de la Maison de Santé



Construite par TERACTEM en un temps record, la Maison de Santé a été inaugurée le 17 mai 2019 par Daniel Bouchet entouré par Virginie Desgrez, médecin et responsable de l'association ACoSaC, par notre député, nos sénateurs, nos conseillers départementaux et régionaux, notre président de la CCPC, par l'équipe de TERACTEM et par de nombreux autres élus, acteurs et partenaires ... qui ont tous participé à la réalisation de cet équipement ; lequel à moyen terme comptera 35 professionnels de santé et 3 ostéopathes (source : dossier de presse V. Desgrez) . **BRAVO à tous pour cette structure qui bénéficiera à toute la population de notre territoire !**

Juillet

Vendredi 5 juillet

Marché nocturne, dès 17h, au chef lieu, organisé par la Commune,

Samedi 13 juillet

Fête nationale, cf. programme en éditorial,

Mardi 23

Don du sang, de 7h30 à 10h30, au gymnase, organisé par l'PEFS,

Août

Vendredi 2

Don du sang, de 16h à 19h30, au gymnase, organisé par l'PEFS,

Samedi 17

Pêche - La nuit du chat « à la miaou », dès 12h, au Lac des Dronières, organisée par Les Eaux Closes,

Du lundi 19 au samedi 24

Pêche - Enduro carpes, dès 8h, au Lac des Dronières, organisée par Les Eaux Closes,

Vendredi 30 août

Marché nocturne, dès 17h, au chef-lieu, animé par les Patoisans, organisé par la Commune.

Septembre

Dimanche 1er

Vide grenier, au chef-lieu, organisé par le Comité des Fêtes,

Samedi 7

Forum des associations, dès 14h, au gymnase, organisé par le Comité des Fêtes.

35 Professionnels de santé et de soins



1^{er} concours 3D pour les Archers du Salève

Les 6 et 7 avril dernier, le club de tir à l'Arc de Cruseilles, les Archers du Salève, ont organisé leur 1^{er} concours 3D qualificatif pour le championnat de France dans le Salève. Le tir 3D est une discipline de parcours où des archers vont évoluer sur les sentiers du Salève et tirer sur des cibles animalières en mousse. Pour cette 1^{ère} édition, ce ne sont pas moins de 113 archers venus de différents clubs régionaux et suisses qui ont tiré sur les 24 pas de tirs installés pour l'occasion sur une distance de 3km. La neige tombée quelques jours auparavant rendant l'installation et l'organisation extrêmement difficiles, les participants ont évolué sur un parcours physique et technique, et pour grand nombre d'entre eux, ont félicité les Archers du Salève pour l'organisation d'une si belle première compétition. Seule ombre au tableau, les dégradations de terrain d'entraînement du club réalisées par une ou des personnes ignorantes de l'esprit associatif sportif.



Prochaine manifestation pour les Archers du Salève, le concours en salle **les 26 et octobre 2019** au gymnase des Ébeaux. Sportivement ...